



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS.

2014



Ce rapport annuel sur l'exploitation des services de traitement des ordures ménagères répond aux articles L 1411-13, L 2313-1, et L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est établi conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets paru au Journal Officiel n° 1112 du 14 mai 2000, page 7265. Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public. Il a pour objectif de présenter : les résultats techniques ; les résultats financiers ; les dispositifs d'élimination et de valorisation des déchets ménagers.

SYMPTTOM

17 RUE DU GÉNÉRAL DE CHABRON - BP 20029 - 43120 MONISTROL SUR LOIRE
04 71 75 57 57 - secretariat@sympttom.fr - www.sympttom.fr

Sommaire

I. Contexte	3
A Présentation de l'établissement	3
B Compétences du SYMPTTOM	7
C Organigramme du service en 2014	9
II. Indicateurs techniques	10
A Collecte	10
1. Collecte des OMR	10
2. Collecte sélective des EMR (Emballages Ménagers Recyclables) hors verre	12
3. Collecte du verre	15
4. Collecte en déchetterie	18
5. Collecte du textile	32
B Traitement	33
1. EMR (Emballages Ménagers Recyclables)	33
2. Installation de traitement des déchets sur le territoire : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)	40
III. Indicateurs financiers	49
A Budget SYMPTTOM général	49
B Budget SYMPTTOM Tri	50
C Budget SYMPTTOM Collecte	51
D Budget SYMPTTOM-TVA	52
IV. Tri et Prévention des déchets	53
A Programme Local de Prévention des déchets	53
B Communication	54
V. Projets du SYMPTTOM	55
A Modification des statuts	55
B Compétence TRI	56
C Extension ISDND	56
D Etude de projet Biogaz	56
E Plan d'actions tri	56
VI. Bilan	57

I. Contexte

A Présentation de l'établissement

Le SYndicat Mixte Pour le Tri sélectif et le Traitement des Ordures Ménagères et assimilés de la région de Monistrol-sur-Loire (SYMPTTOM) a été créé le 27 juin 2002.

Il est issu du SICTOM auquel adhéraient les communes suivantes : BAS en BASSET, BEAUZAC, MONISTROL sur LOIRE, SAINT MAURICE de LIGNON, SAINTE SIGOLENE, La CHAPELLE d'AUREC, LES VILLETES, SAINT PAL de MONS et VALPRIVAS. Il modifie ses statuts et change de dénomination avec l'adhésion de la Communauté de Communes « Les Marches du Velay » et le retrait à titre individuel des communes de BEAUZAC, LA CHAPELLE D'AUREC, MONISTROL sur LOIRE, SAINT PAL de MONS, SAINTE SIGOLENE, LES VILLETES.

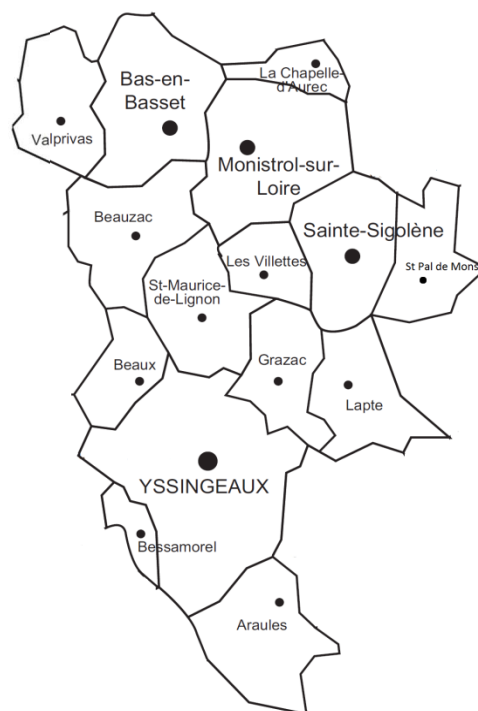
Le 27 septembre 2010, la Communauté de Communes des Sucs (à l'exception des communes de RETOURNAC et de SAINT JULIEN du PINET) adhère au syndicat pour la compétence traitement des ordures ménagères.

Le SYMPTTOM adopte de nouveaux statuts et s'organise alors en syndicat mixte fermé à la carte avec une compétence obligatoire : le traitement des déchets ménagers et assimilés et des compétences facultatives.

Liste des collectivités territoriales adhérentes au syndicat :

- BAS en BASSET,
- VALPRIVAS,
- Communauté de Communes « Les Marches du Velay » : BEAUZAC, LA CHAPELLE D'AUREC, MONISTROL sur LOIRE, SAINT PAL de MONS, SAINTE SIGOLENE, LES VILLETES,
- Communauté de Communes des Sucs : ARAULES, BEAUX, BESSAMOREL, GRAZAC, LAPTE, SAINT MAURICE de LIGNON, YSSINGEAUX à l'exclusion de RETOURNAC et de SAINT JULIEN du PINET.

Le territoire couvert par le syndicat est de type semi-rural, il se présente ainsi (surface : 457,7 km²) :





La population du territoire au 1^{er} janvier 2014

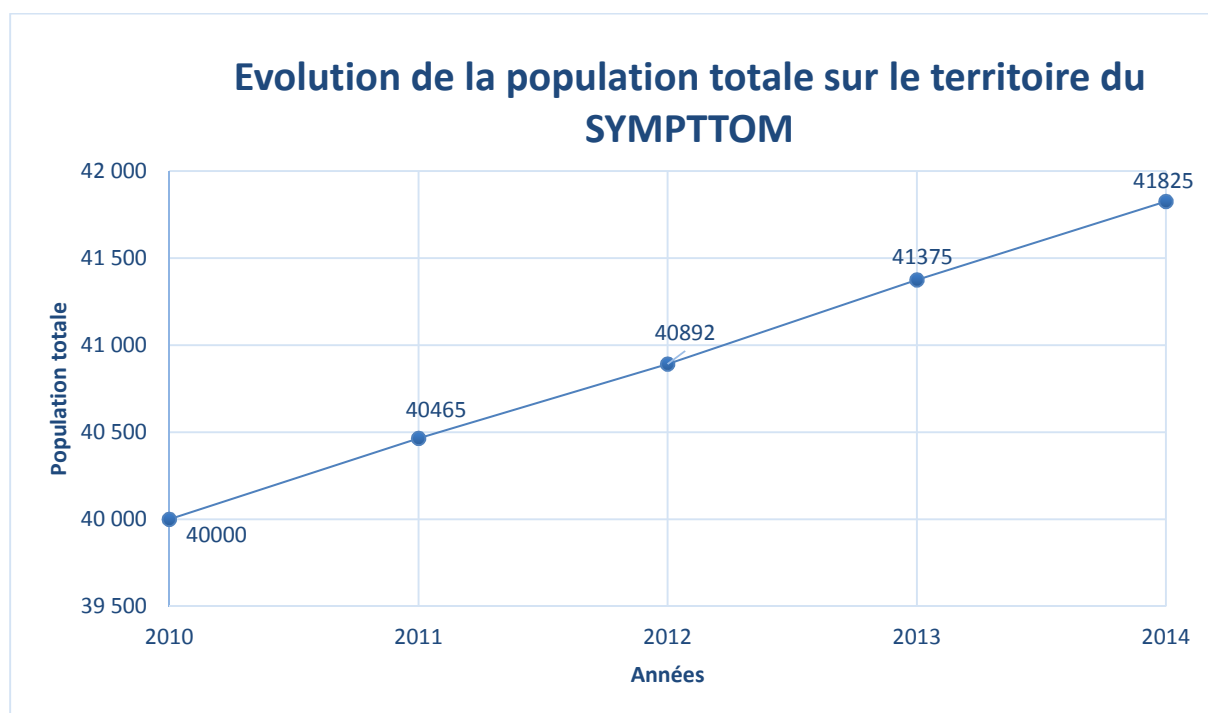
	Population municipale	Population totale*	Population DGF
Bas-en-Basset	4 232	4 319	4 710
Valprivas	493	504	624
Total communes	4 725	4 823	5 334
Araules	616	633	933
Beaux	802	814	979
Bessamorel	411	421	450
Grazac	1 032	1 042	1 180
Lapte	1 560	1 599	1 874
Saint-Maurice-de-Lignon	2 434	2 488	2 653
Yssingeaux	7 055	7 534	7 831
Total CC des Sucs	13 910	14 531	15 900
Beauzac	2 762	2 819	3 291
La Chapelle-d'Aurec	914	929	972
Les Villettes	1 223	1 246	1 362
Monistrol-sur-Loire	8 753	9 230	9 455
Saint-Pal-de-Mons	2 121	2 167	2 355
Sainte-Sigolène	5 938	6 080	6 267
Total CC « Les Marches du Velay »	21 711	22 471	23 702
SYMPTTOM	40 346	41 825	44 936

La **population municipale** correspond à l'ensemble des habitants résidant habituellement (résidence principale) sur le territoire.

La **population totale** comprend la population municipale + la population comptée à part (étudiants, militaires ayant leur résidence principale sur la commune, SDF,...).

La **population DGF** correspond à la population totale majorée d'un habitant par résidence secondaire + 1 habitant par place de caravanes.

* La population totale est la population de référence pour l'ensemble des calculs réalisés dans le présent rapport, de nombreux organismes utilisent cette population pour le calcul de ratios ou de soutiens financiers.



La densité de la population au 1^{er} janvier 2014 sur le territoire du SYMPTTOM s'élève à 91,38 habitants au km².

B Compétences du SYMPTTOM

Depuis la délibération du comité syndical portant sur la modification des statuts du syndicat (délibération n° 12.10.06. en date du 5 octobre 2012), les compétences du SYMPTTOM sont les suivantes :

Compétence obligatoire :

- le traitement :
 - des déchets ménagers et assimilés, pour leur fraction non valorisable,
 - des encombrants,
 - des déchets industriels banals (D.I.B.),tels que ces déchets sont définis par l'arrêté préfectoral régissant l'exploitation du centre d'enfouissement technique (C.E.T.) de déchets ménagers et autres résidus urbains, sis au lieu-dit « Gampalou » sur la commune de MONISTROL sur LOIRE, plus communément désigné sous le terme de centre d'enfouissement de «Perpezoux ».

Compétences facultatives :

- la collecte des ordures ménagères résiduelles,
- la collecte des déchets d'emballages ménagers issus du tri sélectif, pour le compte de ses collectivités adhérentes intéressées, en passant par la création d'éco-points ou de points d'apports volontaires, la mise en place de bacs spécifiques,
- le traitement des déchets d'emballages ménagers issus du tri sélectif, pour le compte de ses collectivités adhérentes intéressées,
- la création et la gestion de déchetteries,
- des actions de valorisation des déchets et assimilés, des DIB, des encombrants ainsi que des résidus.

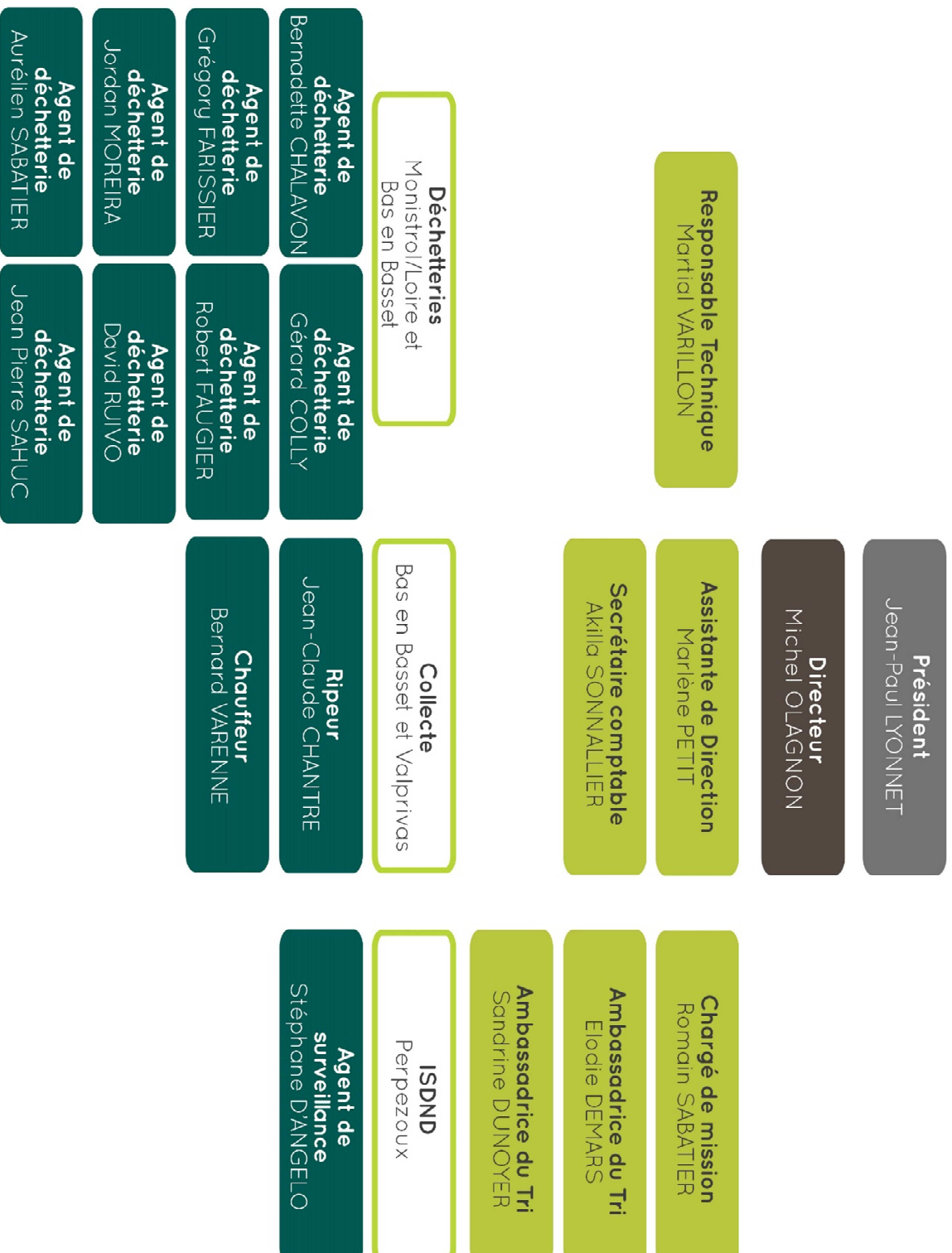
Le SYMPTTOM est également responsable de la prévention et du tri des déchets. Un Programme Local de Prévention des déchets (2012-2016) a été mis en place sur le territoire (à l'exclusion de la Communauté de Communes des Sucs qui a élaboré son propre programme de prévention). Un chargé de mission et deux ambassadeurs du tri sont en charge de mener les actions inscrites au programme afin de remplir les objectifs fixés.

Par délibération n°2014.12.36 en date du mercredi 3 décembre 2014, le comité syndical a approuvé la modification des statuts du SYMPTTOM. En accord avec toutes les collectivités, ces derniers deviendront effectifs au 1^{er} octobre 2015 (voir page 55).

Répartition des compétences déchets au sein du syndicat

	Compétences	Compétences SYMPTTOM		Compétences collectivités
		Exercées en régie directe publique	Réalisées par un prestataire	
BAS en BASSET	Collecte des OMR	SYMPTTOM		
	Collecte multi-matériaux	SYMPTTOM		
	Collecte sélective du Papier		SICTOM Velay Pilat	
	Collecte sélective du verre		SOLOVER	
	Déchetterie de BAS en BASSET Haut de quai	SYMPTTOM		
	Déchetterie de BAS en BASSET Bas de quai		Différents prestataires	
	Traitement des OMR à l'ISDND de MONISTROL sur LOIRE	Gestion administrative SYMPTTOM	Exploitation MOULIN SA	
VALPRIVAS	Collecte des OMR	SYMPTTOM		
	Collecte multi-matériaux	SYMPTTOM		
	Collecte sélective du Papier		SICTOM Velay Pilat	
	Collecte sélective du verre		SOLOVER	
	Traitement des OMR à l'ISDND de MONISTROL sur LOIRE	Gestion administrative SYMPTTOM	Exploitation MOULIN SA	
CC «Les Marches du Velay » (CCMV)	Collecte des OMR			CCMV
	Collecte multi-matériaux			CCMV
	Collecte sélective du Papier			CCMV / SICTOM Velay Pilat
	Collecte sélective du verre			CCMV / VIAL
	Déchetterie de MONISTROL SUR LOIRE Haut de quai	SYMPTTOM		
	Déchetterie de MONISTROL SUR LOIRE Bas de quai		Différents prestataires	
	Traitement des OMR à l'ISDND de MONISTROL sur LOIRE	Gestion administrative SYMPTTOM	Exploitation MOULIN SA	
CC des Sucs (CCDS)	Collecte des OMR			CCDS
	Collecte sélective du verre			CCDS / SOLOVER
	Déchetterie d'YSSINGEAUX			CCDS
	Traitement des OMR à l'ISDND de MONISTROL sur LOIRE	Gestion administrative SYMPTTOM	Exploitation MOULIN SA	

c Organigramme du service en 2014



II. Indicateurs techniques

A Collecte

1. Collecte des OMR

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles : Ensemble des déchets **non dangereux** produits par les ménages ne pouvant être **ni triés et ni recyclés**, ils sont issus de ce que l'on appelle communément la « poubelle classique » ou « poubelle grise ».

Les habitants déposent leurs ordures ménagères dans des bacs gris à couvercle vert en points de regroupement.

La collecte des ordures ménagères sur la commune de Bas en Basset a été confiée au SYMPTTOM par délibération (n°2012-6-41) du Conseil municipal en date du 14 décembre 2012. Celle de Valprivas a été confiée au SYMPTTOM par délibération du Conseil municipal en date du 17 juin 2011. Ces collectes sont assurées par le SYMPTTOM depuis le 1^{er} septembre 2013.

Deux agents, un chauffeur et un ripeur, sont affectés à la collecte. Le SYMPTTOM possède un camion benne de 19 tonnes pour assurer la tournée.



Dans l'objectif d'amélioration continue de la qualité de service et d'une optimisation du service de collecte, des ajustements sont réalisés tout au long de l'année.

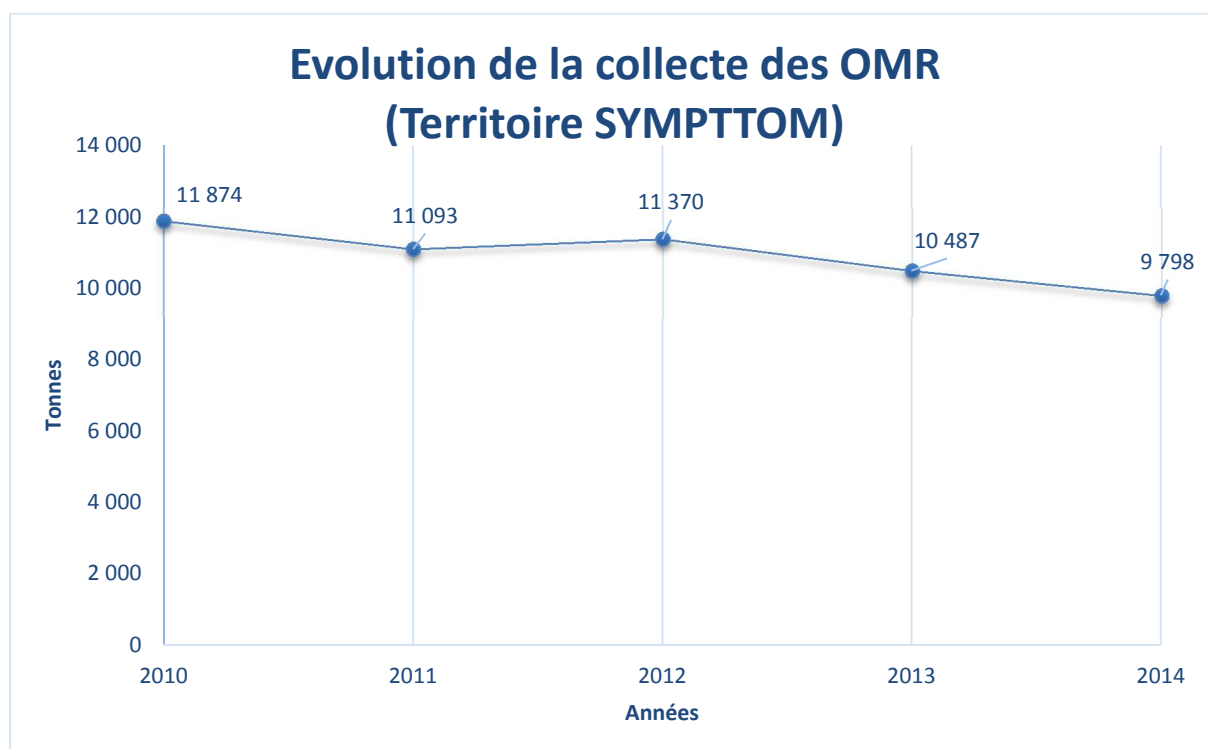
La Communauté de Communes « Les Marches du Velay » (CCMV) et la Communauté de Communes des Sucs (CCDS) gèrent elles-mêmes leur collecte d'ordures ménagères, la CCMV en régie directe publique et la CCDS de manière externalisée avec une entreprise privée.

Les tonnages correspondant à ces deux EPCI sont donnés à titre indicatif.

Détail de la collecte pour l'année 2014

	CC « Les Marches du Velay »	CC des Sucs	Bas en Basset + Valprivas (compétence SYMPTTOM)
OMR (Tonnes)	5 257,31	3 334,60	1 205,72
Evolution 2014/2013	-5,05%	-3,54%	-19,25%
Quantité moyenne/habitant/an* (kg)	234,0	229,5	250,0
Evolution 2014/2013	-5,66%	-4,87%	-21,01%
* base population totale			

La quantité moyenne par habitant est calculée sur la base de la population totale, elle ne prend pas en compte les habitations secondaires et les places de caravanes dans les campings. Ceci explique en partie le ratio élevé d'OMR par habitant et par an pour les communes de Bas en Basset et de Valprivas par rapport aux autres collectivités.



Evolution de la quantité moyenne collectée par habitant :

	2010	2011	2012	2013	2014
Quantité moyenne/habitant/an (kg)	296,9	272,1	276,0	253,5	234,3

Nous observons une baisse de 6.5 % de production d'OMR sur le territoire entre 2013 et 2014. Cette baisse est liée en grande partie à la mise en place des bacs jaunes sur la Communauté de Communes « Les Marches du Velay », Bas en Basset et Valprivas (transfert des tonnages sur la collecte sélective) et au Programme Local de Prévention des déchets mis en place depuis 2013.

2. Collecte sélective des EMR (Emballages Ménagers Recyclables) hors verre

a) Organisation de la collecte

Emballage : par "emballage" on entend tout objet, quel que soit la nature des matériaux dont il est constitué, destiné à contenir et à protéger des marchandises, à permettre leur manutention et leur acheminement du producteur au consommateur ou à l'utilisateur, et à assurer leur présentation (décret du 20 juillet 1998).

Collecte des multimatériaux en points de regroupement (bacs jaunes)



La Communauté de Communes « Les Marches du Velay » (CCMV) a mis en place ce système de collecte depuis le 1er juin 2013. Elle a déployé à ces fins 1 150 conteneurs à couvercle jaune en points de regroupement sur son territoire. Ils sont collectés en régie directe publique.

Tonnage collecté en 2014 : 1 032,73 tonnes

Le SYMPTTOM a mis en place le même système de collecte depuis le 1er décembre 2013 sur les communes de Bas en Basset et Valprivas. 335 bacs à couvercle jaune ont été disposés en points de regroupement sur les 2 communes.

La collecte de ces bacs est réalisée par le SYMPTTOM en régie directe publique.

Tonnage collecté en 2014 : 188,69 tonnes

Les fréquences de collecte sont d'une fois par semaine en centre-bourg et une fois tous les 15 jours dans les villages, à quelques exceptions près. Des collectes ponctuelles peuvent intervenir en fonction des besoins et à la demande des collectivités.

Collecte PAPIERS en Points d'Apports Volontaires (PAV)



Depuis le 3ème trimestre 2013 les consignes de tri ont été mises à jour avec le soutien financier d'Eco-Folio. Les colonnes Journaux-Revues-Magazines ont été transformées en colonnes PAPIERS avec une consigne de tri simplifiée : « TOUS LES PAPIERS ».

15 colonnes PAPIERS, gérées par le SYMPTTOM, sont réparties sur les communes de Bas en Basset et de Valprivas ainsi que dans les déchetteries de Monistrol sur Loire et de Bas en Basset.

La CCMV gère 47 colonnes PAPIERS sur son territoire.

La prestation de collecte est réalisée par le SICTOM Velay-Pilat en moyenne une fois par mois.

Les points d'apports volontaires sont répartis sur le territoire en fonction de la densité de la population et de critères techniques (bruit, circulation, accessibilité...) liés à la collecte des conteneurs.

b) Tonnages collectés

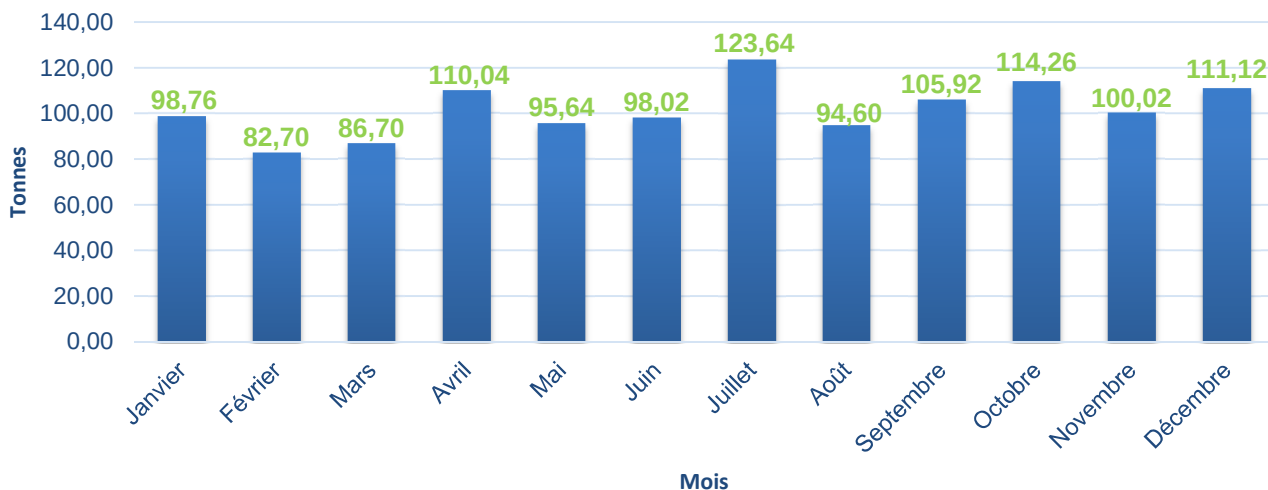
Evolution des tonnages de la collecte sélective

	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2014/2013
Emballages ménagers en mélange (corps creux)*	115,64	103,40	98,94	72,44	/	
Multimatériaux (Bacs jaunes)	/	/	/	568,5	1221,42	115%
PAPIERS	464,20	435,34	412,19	272,54	168,5	-38%
TOTAL	579,84	538,74	511,13	913,48	1 389,92	52%
Quantité moyenne/habitant/an (kg)	22,2	20,4	19,1	33,8	50,9	51%

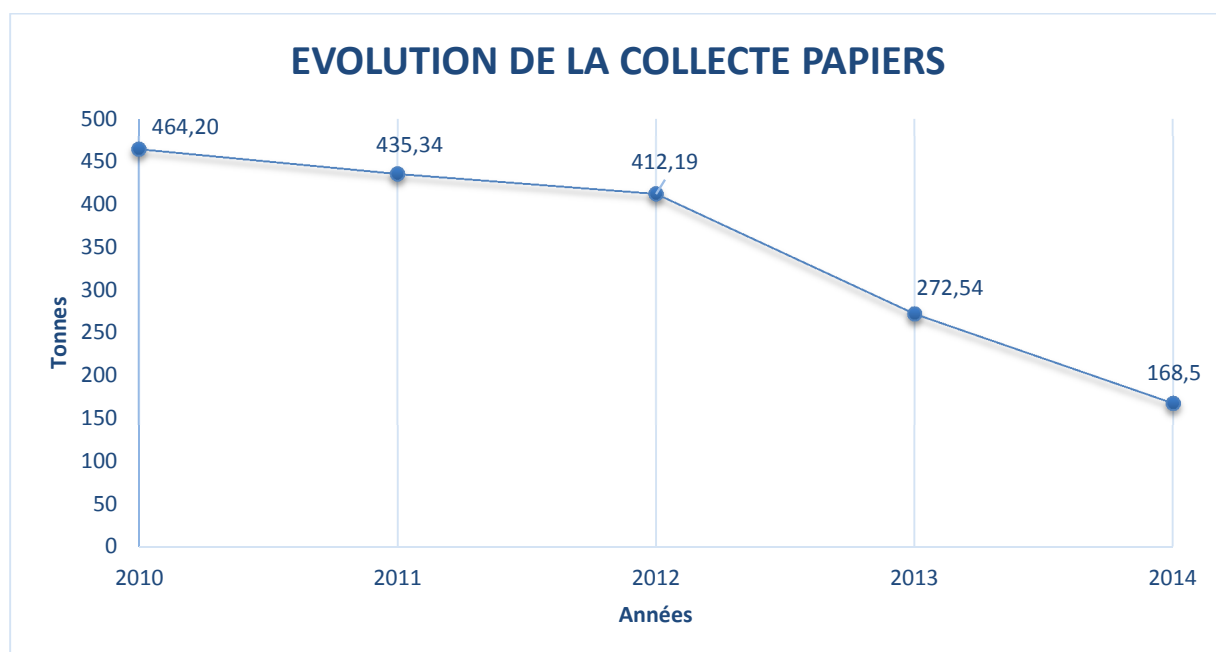
* Corps creux : bouteilles plastiques, boîtes de conserve.... Ces colonnes ont été supprimées au moment de la mise en place des bacs jaunes depuis le 1^{er} juin 2013.

Ces tonnages représentent le cumul des collectes gérées par la Communauté de Communes « Les Marches du Velay » et le SYMPTTOM.

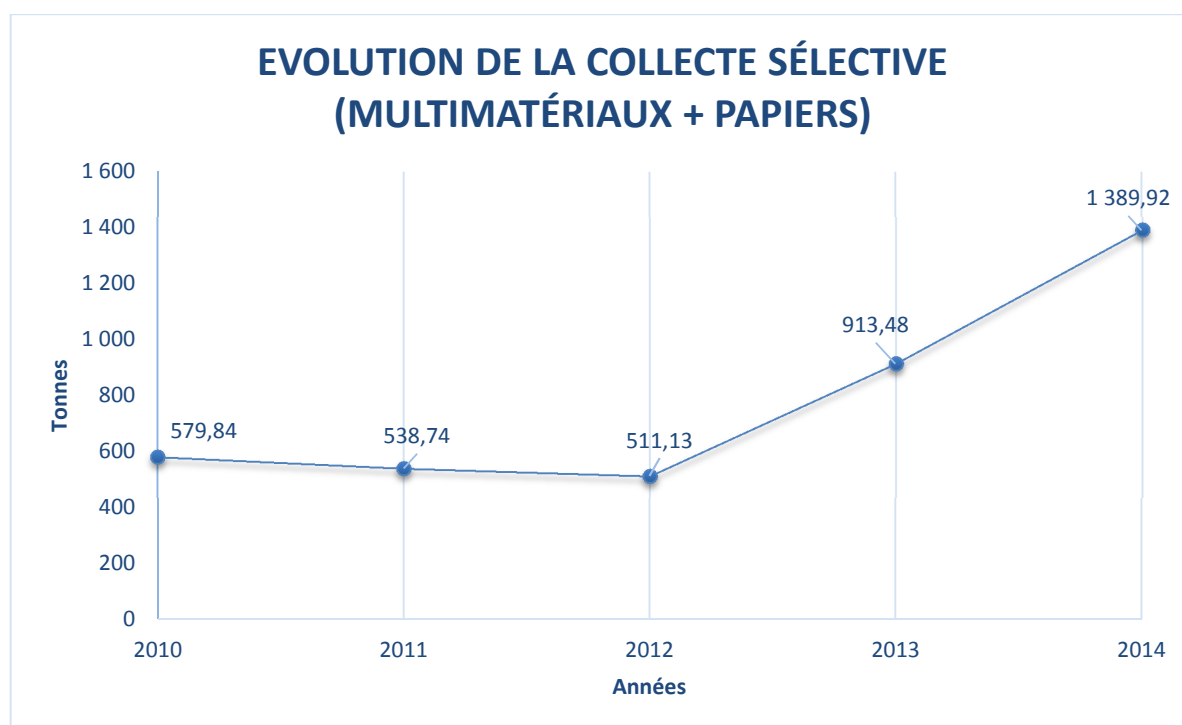
DETAIL DES TONNAGES COLLECTES EN MULTIMATERIAUX - 2014



En moyenne 101,8 tonnes de déchets recyclables hors verre sont collectées par mois.



Suite à la mise en place de la collecte sélective des multimatériaux, nous constatons une baisse très nette des tonnages collectés dans les colonnes PAPIERS (environ 243 tonnes en moins depuis 2012). Nous notons un transfert du tonnage des colonnes PAPIERS vers les bacs jaunes.



Le bilan global de la collecte sélective est très positif entre 2012 et 2014 (correspondant respectivement à une année pleine sans et avec le dispositif de collecte multimatériaux). Nous observons une augmentation 878 tonnes de recyclables (hors verre) collectées soit plus de 172 % sur 2 ans.

3. Collecte du verre

Sur les communes de Bas en Basset et Valprivas, il y a 40 colonnes positionnées sur le territoire de ces communes (dont 3 à Valprivas). En 2014, 8 colonnes ont été ajoutées sur le territoire.

La collecte du verre, compétence du SYMPTTOM sur les communes de Valprivas, de Bas en Basset et sur les déchetteries de Monistrol sur Loire et de Bas en Basset, est assurée par SOLOVER dans le cadre d'un marché public de prestation de service.

Le coût de cette collecte s'élève à 7 420,39 € TTC pour l'année 2014 (33,4 € H.T. par tonne collectée). Le verre est repris par l'entreprise Saint Gobain Emballage au prix de 27,20 € soit une recette de 3 992,42 €.

Sur le territoire de la Communauté Communes « Les Marches du Velay », on compte 75 colonnes en 2014, collectées par VIAL SA. Quelques colonnes usagées ou bruyantes et non conformes à la nouvelle réglementation CE seront à remplacer.

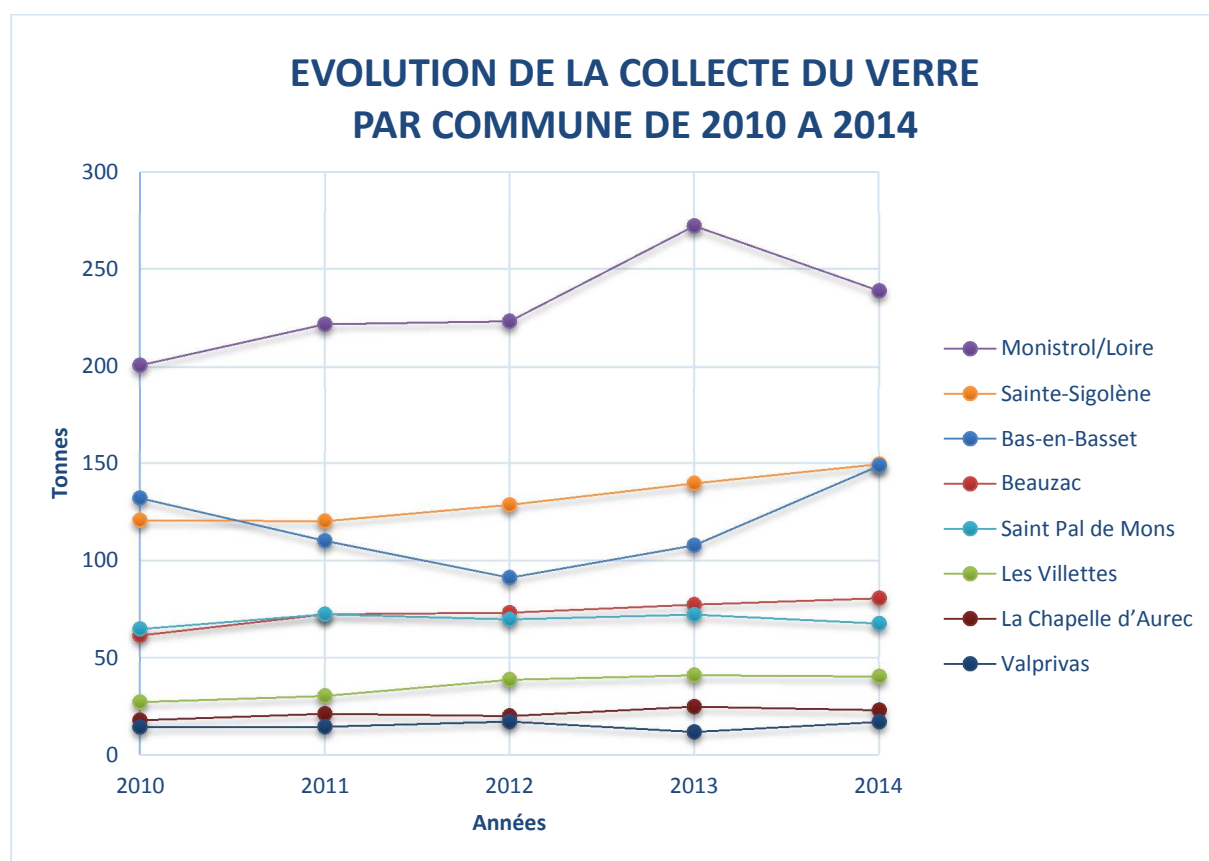
Tonnages de verre collectés en 2014 (éco-points et déchetteries)

Communes	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2014/2013 en %	
Bas-en-Basset	132,1	110,2	91,2	107,9	148,8	37,9	↗
Beauzac	61,5	72,5	73,3	77,4	80,7	4,2	↗
Les Villettes	27,2	30,3	38,5	40,8	40,1	-1,6	↘
Monistrol/Loire	201,0	221,8	223,3	271,9	238,8	-12,2	↘
Saint Pal de Mons	64,8	72,4	69,8	72,4	67,7	-6,4	↘
Sainte-Sigolène	120,8	120,3	128,6	139,6	149,5	7,1	↗
Valprivas	14,5	14,7	17,3	12,0	17,2	42,9	↗
La Chapelle d'Aurec	18,0	21,2	20,2	24,9	23,1	-7,2	↘
TOTAL	687,0	663,3	662,1	746,9	765,9	2,5	↗





Nous constatons une forte augmentation de la collecte du verre depuis 2012. Celle-ci est liée aux campagnes de communication autour du tri sélectif réalisées depuis la mise en place des bacs jaunes, au redéploiement de colonnes VERRE sur le territoire et au renouvellement de la signalétique dans les éco-points.



Il existe des disparités entre les communes. Une vigilance particulière devrait être apportée pour les communes dont le tonnage a tendance à baisser par rapport à l'année antérieure.

La forte augmentation sur les communes de Bas en Basset et de Valprivas est due à la mise en place de colonnes supplémentaires de ces deux communes.

Répartition des colonnes VERRE

	Nombre de colonnes	Nombre d'habitants*	Nombre d'habitants par colonne	Quantité kg/hab/an
Beauzac	16	2 819	176	28,6
La Chapelle d'Aurec	9	929	103	24,8
Les Villettes	7	1 246	178	32,2
Monistrol	25	9 230	369	25,9
St Pal de Mons	16	2 167	135	31,2
Sainte Sigolène	20	6 080	304	24,6
Bas en Basset	37	4 319	117	34,4
Valprivas	3	504	168	34,1
TOTAL	133	27 294	205	28,1

*Population totale

Le nombre de colonnes devrait être augmenté sur les communes de Sainte Sigolène et de Monistrol sur Loire.

Le nombre moyen d'habitants par colonne, conseillé par Eco-Emballages, est de 250. L'ajout de colonnes verre influe directement sur les performances de verre collecté.

4. Collecte en déchetterie

Déchetteries : *Les déchetteries sont des points d'apports volontaires aménagés, gardiennés, clôturés et surveillés où les particuliers peuvent déposer gratuitement leurs déchets occasionnels (ceux qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature)*

a) Gestion

Le syndicat gère deux déchetteries sur son territoire. Depuis le 1^{er} août 2013, le SYMPTTOM a repris en régie directe publique la gestion des hauts de quai des déchetteries de Bas en Basset et de Monistrol sur Loire. L'enlèvement des bennes des bas de quai est assuré par différents prestataires en fonction des matériaux collectés, dans le cadre d'un marché alloti, défini par matériau et par déchetterie.

Un agent de maîtrise, responsable des déchetteries, assure :

- l'encadrement des agents de déchetterie, le suivi et la planification des collectes,
- la gestion et le suivi des rotations des bennes,
- la coordination et la participation aux travaux d'exploitation et d'entretien des déchetteries,
- la surveillance des conditions et de l'application des règles d'hygiène et de sécurité,
- l'organisation et le contrôle de la bonne tenue des documents de suivi de l'activité (nature et volume des déchets),
- la mise en application du décret n° 2012-384 du 20 mars 2012 et des arrêtés des 26 et 27 mars 2012.

Six gardiens polyvalents assurent :

- l'accueil, l'accompagnement des différents usagers et le bon déroulement du tri des apports dans les déchetteries,
- la régulation des flux d'entrée, la vérification des droits d'accès,
- l'accueil, l'information, la sensibilisation des usagers aux objectifs et aux consignes du tri,
- la vérification et la répartition des déchets, le respect des règles d'hygiène et de sécurité, la gestion des aléas courants provoqués par les usagers,
- la réception des apports payants et la vérification du tri,
- le nettoyage et l'entretien du matériel et des équipements du site.

Un plan de formation de l'équipe « déchetterie » a été mis en place depuis le recrutement des agents : accueil du public, sécurité incendie, produits dangereux et gestion des conflits. L'un des agents a été en formation continue obligatoire sur la sécurité pour la conduite de poids lourds ou de Bennes à Ordures Ménagères (BOM).

b) Horaires et conditions d'accès

Déchetterie de Monistrol sur Loire

Lieu-dit Les Cheminches

HORAIRES D'ÉTÉ du 1 ^{er} avril au 31 octobre inclus		HORAIRES D'HIVER du 1 ^{er} novembre au 31 mars inclus	
Lundi	9h-12h / 14h-18h	Lundi	9h-12h / 14h-17h
Mardi	9h-12h / 14h-18h	Mardi	9h-12h / 14h-17h
Mercredi	9h-12h / 14h-18h	Mercredi	9h-12h / 14h-17h
Jeudi	9h-12h / 14h-18h	Jeudi	FERMETURE
Vendredi	9h-12h / 14h-18h	Vendredi	9h-12h / 14h-17h
Samedi	9h-12h / 14h-18h	Samedi	9h-12h / 14h-17h

TEL : 04 71 75 92 99

Déchetterie de Bas en Basset

Lieu-dit La France

HORAIRES D'ÉTÉ du 1 ^{er} avril au 31 octobre inclus		HORAIRES D'HIVER du 1 ^{er} novembre au 31 mars inclus	
Lundi	9h-12h / 14h-18h	Lundi	9h-12h / 14h-17h
Mardi	FERMETURE	Mardi	FERMETURE
Mercredi	9h-12h / 14h-18h	Mercredi	FERMETURE / 14h-17h
Jeudi	9h-12h / 14h-18h	Jeudi	9h-12h / FERMETURE
Vendredi	9h-12h / 14h-18h	Vendredi	9h-12h / 14h-17h
Samedi	9h-12h / 14h-18h	Samedi	9h-12h / 14h-17h

TEL : 04 71 65 28 96

Les conditions d'accès aux déchetteries sont les suivantes :

- pour les particuliers : dépôt gratuit
- pour les professionnels : dépôt payant
 - 20 € T.T.C. la charge complète par véhicule d'un PTAC inférieur à 3,5 tonnes,
 - 10 € T.T.C. la demi-charge par véhicule d'un PTAC inférieur à 3,5 tonnes

Conditions particulières : dépôt des déchets dangereux auprès du gardien qui se charge du stockage dans un local spécifique.

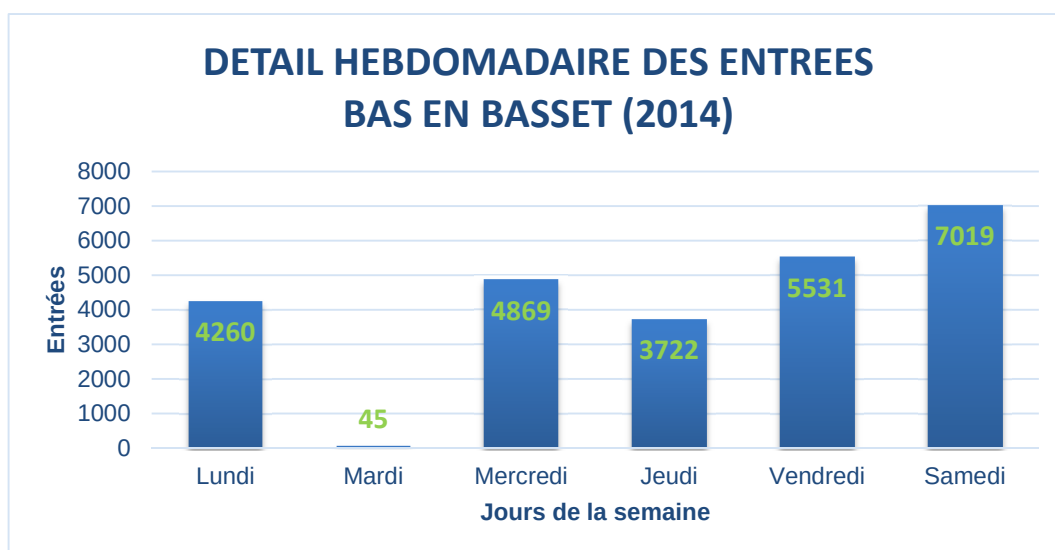
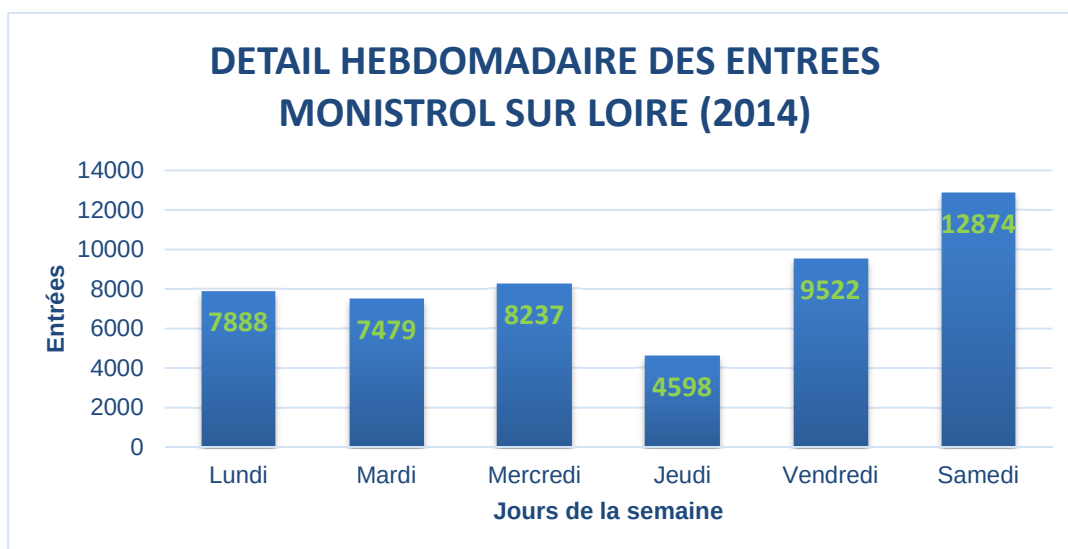
c) Fréquentation des déchetteries

Déchetterie	Nombre de passages					Evolution 2014/2013		
	2010	2011	2012	2013	2014	Nombre	(%)	
Bas en Basset	17 755	23 588	21 815	19 719	25 446	+5 727	29,04	↗
Monistrol sur Loire	30 224	38 018	40 479	37 004	50 598	+13 594	36,74	↗
Total	47 979	61 606	62 294	56 723	76 044	+19 321	34,06	↗

Nous observons une hausse de fréquentation sur les 2 déchetteries de l'ordre de 30% par rapport à 2013.

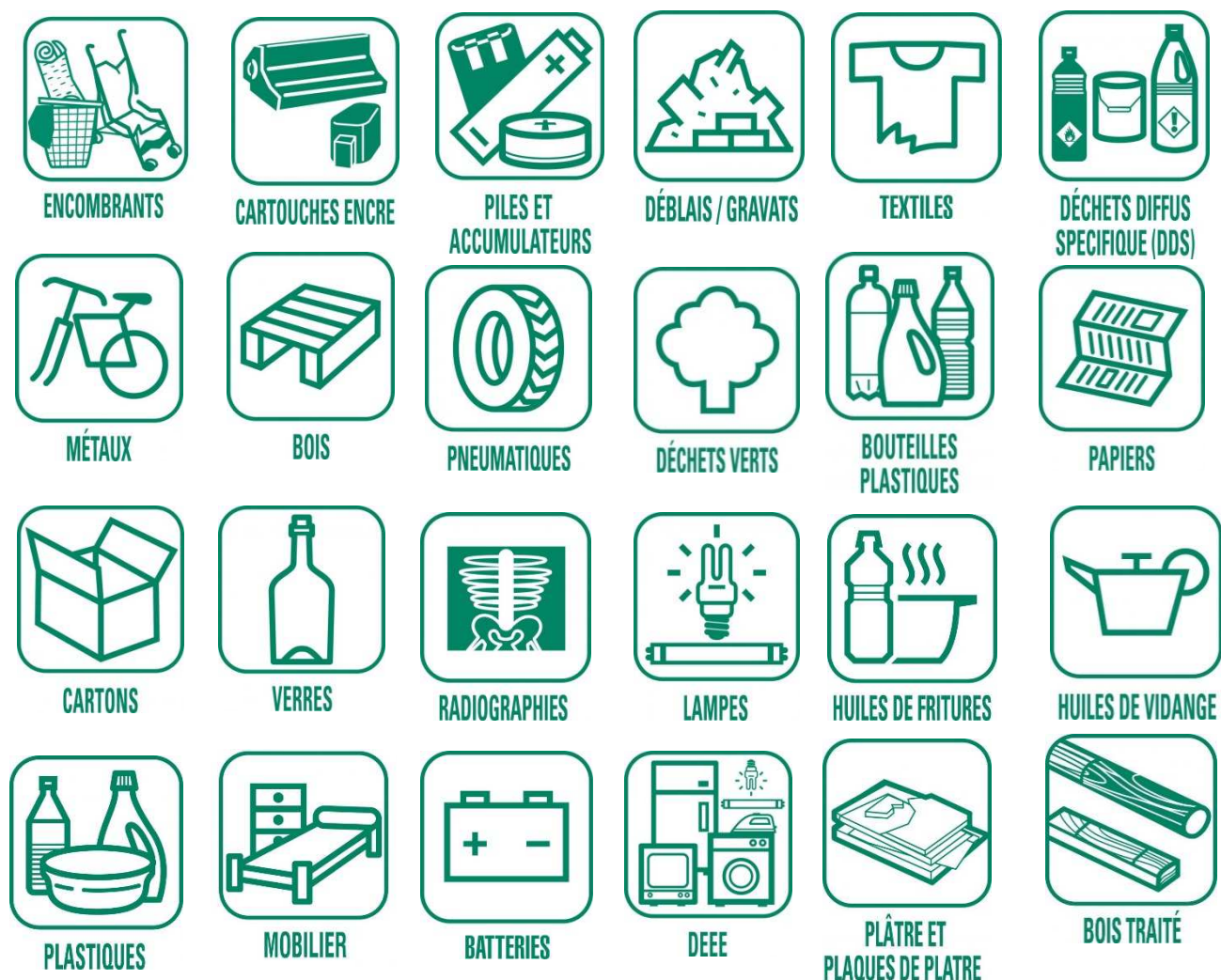
Cependant, pour la déchetterie de Bas en Basset le système de comptage manuel et l'absence de relevés précis journaliers engendrent une grande incertitude sur ces résultats. Un comptage automatique des usagers sera installé dans le cadre de la mise en conformité de la déchetterie (fin des travaux Avril 2015).

Pour la déchetterie de Monistrol sur Loire, les résultats sont difficilement comparables puisqu'un système de comptage automatique a été mis en place en 2014, les résultats de comptage manuel des années antérieures présentent de grandes incertitudes.



Les 45 entrées constatées le mardi correspondent à l'ouverture exceptionnelle de la déchetterie de Bas en Basset le mardi 15 juillet 2014.

d) Types de déchets acceptés en déchetterie en 2014



En 2014, quatre nouvelles filières ont été mises en place à la déchetterie de Monistrol sur Loire : le plastique, le plâtre, le bois traité et le mobilier.



Benne DEEE Hors Froid

e) Réaménagement et mise en conformité des déchetteries

Le SYMPTTOM mène une politique active en matière de prévention, tri et valorisation des déchets. Pour ce faire, il convenait de posséder un outil adapté et performant.

Dans ce contexte, le Comité Syndical a décidé par délibération en date du 8 novembre 2012 de réaménager et de mettre en conformité ses deux déchetteries.

Les travaux de la déchetterie de Monistrol sur Loire sont terminés et réceptionnés depuis le 18 mars 2014.

Les travaux de la déchetterie de Bas en Basset ont débuté le 1^{er} octobre 2014, ils sont terminés depuis mars 2015. Seuls les travaux d'enrobés et de finition seront réalisés dans le courant du mois d'avril 2015.

Ces travaux permettent d'améliorer plusieurs points importants relatifs au bon fonctionnement de ces installations :

- un tri de plus en plus fin et ainsi un meilleur recyclage ou valorisation des déchets par l'ajout de bennes et de contenants spécifiques (plâtre, plastique, mobilier, bois traité, Déchets Diffus Spécifiques...)
- une forte diminution de la quantité et de la toxicité des déchets enfouis à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Perpezoux à Monistrol sur Loire,
- une amélioration de la sécurité du personnel et des usagers grâce à la séparation des flux entre les véhicules des usagers et les camions des repreneurs (évacuation des bennes), la modification des gardes corps autour des bennes et l'installation de caméras de surveillance,
- une meilleure information auprès des usagers par la modernisation de la signalétique et des consignes de tri,
- une remise aux normes conformément au décret n° 2012-384 paru le 20 mars 2012 et ses arrêtés d'application.

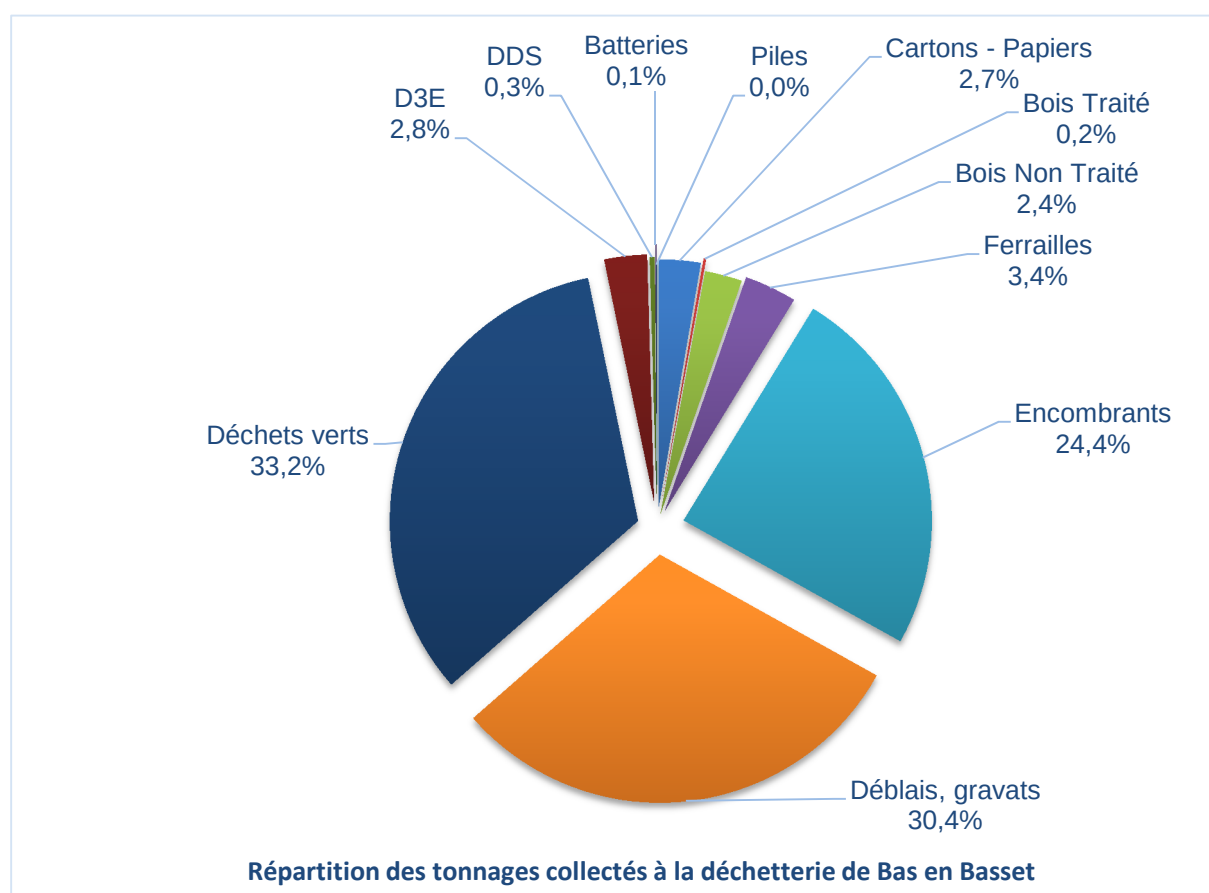
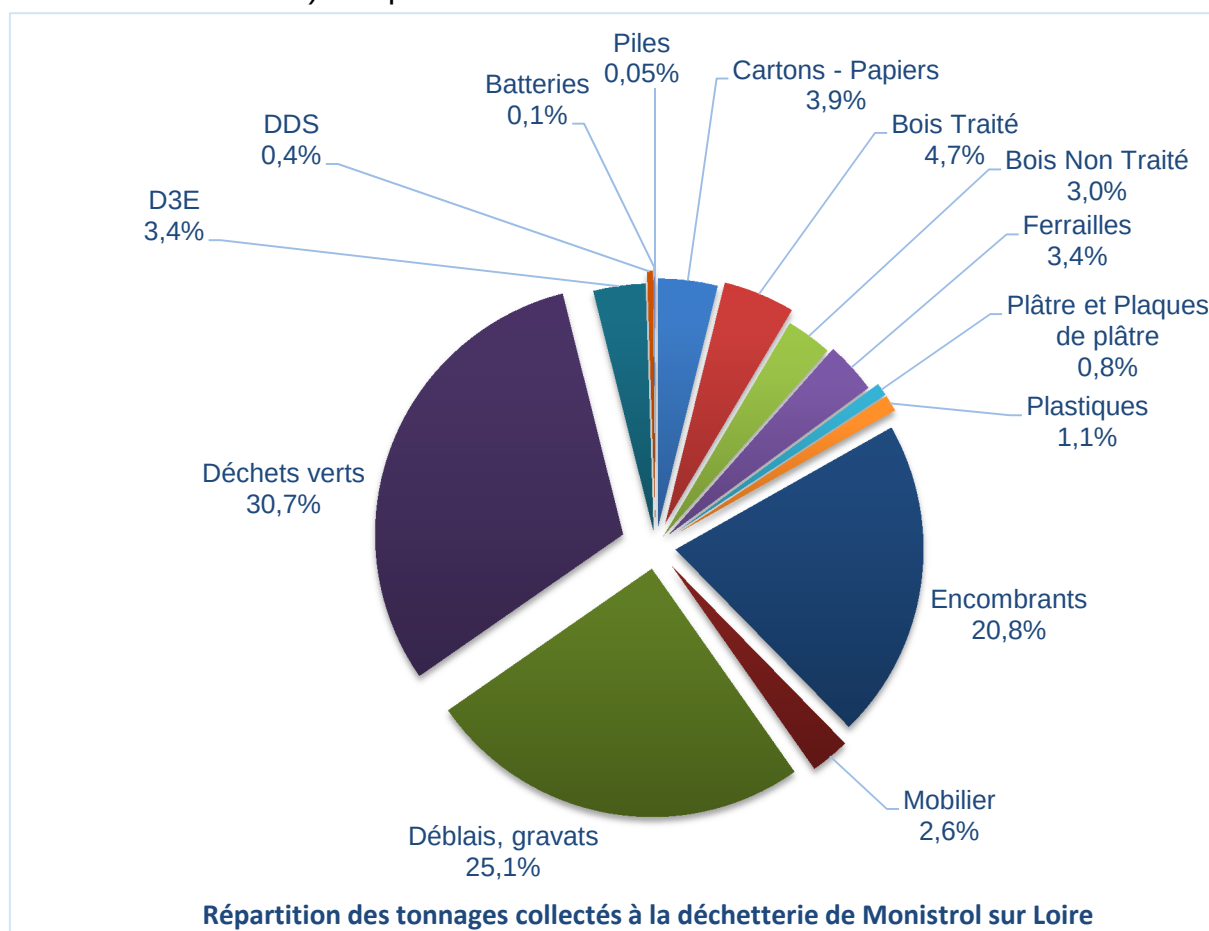


*Benne Eco Mobilier – juillet 2014
Monistrol sur Loire*

Nouveau quai gravats – Monistrol sur Loire



f) Répartition des matériaux collectés en déchetterie en 2014



Détail des dépôts sur la déchetterie de MONISTROL sur LOIRE en 2014

		Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
Bas de quai	Bois Traité	0	0	0	0	28	34	33	43	26	33	17	21	235
	Bois Non Traité	7	13	19	17	15	15	14	19	10	8	10	6	151
	Déblais/Gravats	60	88	128	127	144	111	91	136	125	117	99	39	1 263
	Déchets Verts	80	54	110	154	134	120	99	199	159	247	134	57	1 547
	Plâtre	0	0	0	0	7	0	9	9	7	0	11	0	42
	Ferrailles	18	3	13	21	20	17	24	23	10	9	11	4	170
	Cartons	13	12	15	15	14	14	22	23	16	18	14	18	195
	Pneus	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC *
	Encombrants	88	91	138	162	93	77	85	101	58	57	57	43	1 049
	Mobilier	0	0	0	0	0	0	20	34	19	23	15	18	129
	Plastiques	0	0	0	0	4	7	8	10	8	7	6	4	54
Haut de quai	DEEE	12,4	11,6	14,7	16,6	11,2	12,4	20,1	17,9	12,7	19,2	11,5	10,9	171
	D.D.S.	1,4	1,4	1,1	1,9	2,1	1,7	1,7	3,5	1,1	1,0	1,3	1,3	19
	Batteries	0,6	0	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4	0,3	0,5	0,5	0,3	0	4,3
	Piles	0,6	0	0	0,4	0	0	0,5	0	0	0	0	0,8	2
	Ampoules	0	0	0	0	0	0	0	0	0,084	0	0	0	0
	Tubes/Néons	0	0,093	0	0,105	0	0	0,131	0	0,087	0	0	0	0,416
	Huiles alimentaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Huiles Moteurs	1,8	0	1,8	0	1,8	1,4	0,9	0,9	1,8	0,9	1,4	0	13
	Cartouches d'encre	0	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2	0	0	0,1	1,2

*NC = Non communiqué par le prestataire

Détail des dépôts sur la déchetterie de BAS en BASSET en 2014

		Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
Bas de quai	Bois Traité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5
	Bois Non Traité	4	2	7	5	13	6	10	8	5	7	3	0	71
	Déblais/Gravats	57	41	89	68	163	82	72	58	75	85	34	61	886
	Déchets Verts	84	57	66	80	101	59	63	78	145	116	79	41	967
	Ferrailles	11	3	8	10	11	10	12	17	3	7	3	3	99
	Cartons	11	7	6	5	9	7	8	7	5	4	6	4	79
	Pneus	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC *
	Encombrants	41	45	55	60	55	61	77	106	52	57	40	60	709
Haut de quai	DEEE	7,27	3,63	7,85	8,13	4,29	8,49	9,80	6,29	7,81	8,03	6,80	2,79	81
	D.D.S.	0,76	1,29	0,54	0,70	1,32	0,71	1,15	0,90	0,48	0,30	0,51	1,06	10
	Batteries	0,52	0	0,08	0,29	0,20	0,16	0,22	0,37	0,35	0,26	0,16	0	3
	Piles	0	0	0	2,00	0	0	1,00	0	0	0	0	0	3
	Ampoules	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tubes/Néons	0	0	0,121	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,121
	Huiles alimentaires	0	0	0	0	0	0	1,00	0	0	0	0	0	1
	Huiles Moteurs	0,9	0	0,9	0	0,9	0,7	0	0,9	1,0	1,0	0	0	6,32
	Cartouches d'encres	0	0,02	28,06	56,11	0,05	28,00	0,07	0,00	0,09	0	0	0	112

*NC = Non communiqué par le prestataire

Evolution des quantités collectées en déchetterie (tonnes) :

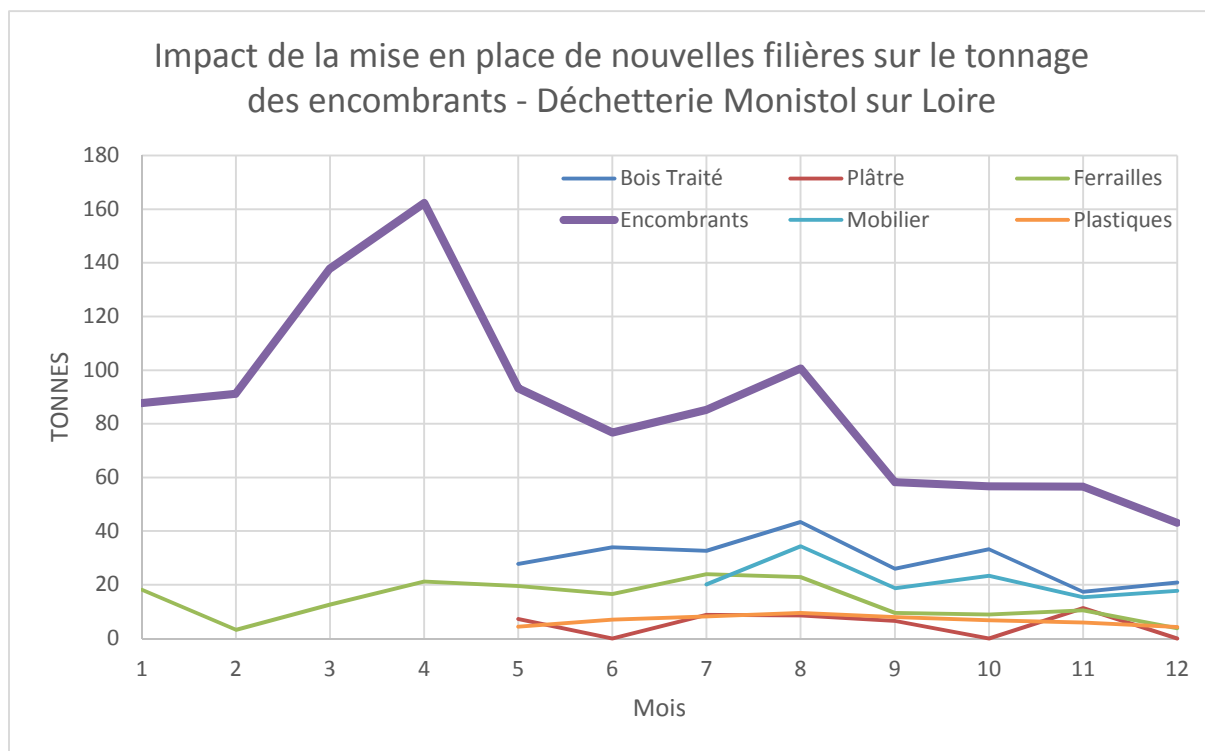
Monistrol sur Loire	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2014/2013 (%)	
Cartons - Papiers	201	236	265	236	195	-18%	⬇️
Bois Traité	/	/	/	/	235	/	□
Bois Non Traité	193	225	199	172	151	-13%	⬇️
Ferrailles	377	384	335	177	170	-4%	⬇️
Plâtre et Plaques de plâtre	/	/	/	/	42	/	□
Plastiques	/	/	/	/	54	/	□
Encombrants	1 410	1 610	1 522	1 473	1 049	-29%	⬇️
Mobilier	/	/	/	/	129	/	□
Déblais, gravats	1 130	1 280	1 446	1 367	1 263	-8%	⬇️
Déchets verts	1 369	1 584	1 603	1 537	1 547	1%	⬆️
D3E	/	/	/	138	171	24%	⬆️
DDS	10	15	12	10	19	98%	⬆️
Batteries	11	8,7	5,5	2,6	4,3	66%	⬆️
Piles	/	2,33	2,13	1,80	2,44	35%	⬆️
Pneus	52	63	52	31	NC		⬇️
Sous-total	4 753	5 408	5 443	5 146	5 033	-2%	⬇️

Bas en Basset	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2014/2013 (%)	
Cartons - Papiers	87	98	96	87	79	-9%	⬇️
Bois Traité	/	/	/	/	5	/	□
Bois Non Traité	68	84	98	117	71	-39%	⬇️
Ferrailles	144	163	158	106	99	-7%	⬇️
Encombrants	637	628	636	604	709	17%	⬆️
Déblais, gravats	621	849	737	697	886	27%	⬆️
Déchets verts	718	807	892	964	967	0%	⬆️
D3E	/	/	/	77	81	5%	⬆️
DDS	3	6	4	2	10	349%	⬆️
Batteries	0	2,1	0,0	0,0	2,6	/	⬆️
Piles	/	0,87	0,50	0,81	0,69	-15%	⬇️
Pneus	0	4	8	14	NC	/	⬇️
Sous-total	2 280	2 642	2 630	2 669	2 905	9%	⬆️

TOTAL des deux déchetteries	7 032	8 051	8 072	7 815	7 938	2%	⬆️
------------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-----------	-----------

Les tonnages totaux collectés en déchetterie sont en légère augmentation par rapport à l'année précédente. Cependant de fortes variations sont constatées sur la collecte de certains matériaux. Pour la déchetterie de Monistrol sur Loire, ces variations peuvent être expliquées par la mise en place de certaines filières.

Il est à noter que les travaux de réaménagement ont perturbé le dépôt des déchets en début d'année 2014 pour la déchetterie de Monistrol sur Loire et en fin d'année 2014 pour la déchetterie de Bas en Basset.



Nous constatons un transfert de tonnage entre la benne encombrants et les nouvelles filières mises en place : bois traité, plâtre, mobilier, plastique.

Ces nouvelles bennes ont été installées en mai 2014 pour le plâtre, le bois traité et le plastique et en juillet 2014 pour le mobilier. Ce sont 461 tonnes de déchets qui ont été recyclées et/ou valorisées plutôt qu'enfouies.

Comparée aux chiffres de 2013, la quantité d'encombrants collectés à la déchetterie de Monistrol sur Loire a baissé de 40 %.

g) Prix du marché d'évacuation des bas de quai de déchetterie

Déchetterie de Monistrol sur Loire

	Lot 1-1		Lot 1-2		Lot 1-3		Lot 1-4		Lot 1-5	
	Déchets verts		Déblais, gravats		Bois non traité		Bois traité		Plâtre	
Repreneur	MOULIN SA		MOULIN SA		MOULIN SA		MOULIN SA		SERMACO	
Tonnage	1 544,5 t		1 252,9 t		142,3 t		237,8 t		52,2 t	
	P.U.	TOTAL	P.U.	TOTAL	P.U.	TOTAL	P.U.	TOTAL	P.U.	TOTAL
A = Coût de transport	10 €	15 445 €	4 €	5 014 €	11 €	1 565 €	11 €	2 616 €	52 €	2 712 €
B = Coût de reprise	30 €	46 335 €	4 €	4 388 €	0 €	0 €	41 €	9 797 €	38 €	1 990 €
C = Valeur de reprise	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL = A+B+C	40 €	61 780 €	8 €	9 402 €	11 €	1 565 €	52 €	12 413 €	90 €	4 702 €

Repreneur Tonnage	Lot 1-6		Lot 1-7		Lot 1-8		Lot 1-9		BILAN 2014
	Plastiques		Cartons/Papiers		Ferrailles		Batteries		
	Gpe VACHER		MOULIN SA		Ets JAMON		Ets JAMON		
	49,5 t		198,3 t		196,5 t		4,9 t		
	P.U.	TOTAL	P.U.	TOTAL	P.U.	TOTAL	P.U.	TOTAL	
A = Coût de transport	168 €	8 303 €	16 €	3 173 €	0 €	0 €	0 €	0 €	38 829 €
B = Coût de reprise	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	62 510 €
C = Valeur de reprise	0 €	0 €	-83 €	-16 475 €	-103 €	-20 140 €	-408 €	-1 984 €	-38 599 €
TOTAL = A+B+C	168 €	8 303 €	-67 €	-13 301 €	-103 €	-20 140 €	-408 €	-1 984 €	62 740 €

Déchetterie de Bas en Basset

	Lot 2-1		Lot 2-2		Lot 2-3		Lot 2-4		Lot 2-5	
	Déchets verts		Déblais, gravats		Bois non traité		Bois traité		Plâtre	
Repreneur	MOULIN SA		MOULIN SA		MOULIN SA		MOULIN SA		SERMACO	
Tonnage	966,7 t		894,5 t		70,8 t		5,2 t		0,0 t	
	P.U.	TOTAL	P.U.	TOTAL	P.U.	TOTAL	P.U.	TOTAL	P.U.	TOTAL
A = Coût de transport	12 €	11 600 €	5 €	4 472 €	18 €	1 274 €	18 €	94 €	/	/
B = Coût de reprise	30 €	28 999 €	4 €	3 131 €	0 €	0 €	40 €	208 €	/	/
C = Valeur de reprise	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	/	/
TOTAL = A+B+C	42 €	40 599 €	9 €	7 603 €	18 €	1 274 €	58 €	302 €	/	/

Repreneur Tonnage	Lot 2-6		Lot 2-7		Lot 2-8		Lot 2-9		BILAN 2014
	Plastiques		Cartons		Ferrailles		Batteries		
	Gpe VACHER		MOULIN SA		Ets JAMON		Ets JAMON		
	/		79,1		112,6		2,6		
	P.U.	TOTAL	P.U.	TOTAL	P.U.	TOTAL	P.U.	TOTAL	
A = Coût de transport	/	/	22 €	1 740 €	0 €	0 €	0 €	0 €	19 179 €
B = Coût de reprise	/	/	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	32 338 €
C = Valeur de reprise	/	/	-80 €	-6 351 €	-93 €	-10 458 €	-412 €	-1 090 €	-17 899 €
TOTAL = A+B+C	/	/	-58 €	-4 610 €	-93 €	-10 458 €	-412 €	-1 090 €	33 618 €

A = Coût de transport / B = Coût de reprise / C = Valeur de reprise / TOTAL = A+B+C

Le marché pour la reprise des matériaux dans les déchetteries a débuté le 17 septembre 2013. Ce marché est constitué d'un lot par matériau et par déchetterie : soit 20 lots.

Les lots 1-10 et 2-10 correspondant à la reprise des DDS n'ont pas été notifiés. Aucune reprise des Déchets Diffus Spécifiques (hors ECO-DDS) n'a été réalisée sur l'année 2014.

L'évacuation et le traitement des encombrants des déchetteries est inclus dans le marché d'exploitation de l'ISDND. Le coût de l'évacuation est de 40 € par benne enlevée pour la déchetterie de Monistrol sur Loire et de 70 € pour la déchetterie de Bas en Basset.

Evolution des couts d'évacuation des matériaux

	2010*	2011*	2012*	2013**	2014	Evolution 2012/2014
Monistrol sur Loire	118 408 €	131 345 €	127 242 €	92 847 €	62 740 €	-51%
Bas en Basset	56 577 €	62 099 €	64 242 €	44 610 €	33 618 €	-48%
TOTAL	174 984 €	193 444 €	191 484 €	137 457 €	96 358 €	-50%

* Extraction des coûts d'évacuation des déchets bas de quai de l'ancien marché de gestion des déchetteries.

** 2013 : Marché de gestion des déchetteries jusqu'au 16 septembre 2013, nouveau marché d'évacuation des bennes bas de quai à partir du 17 septembre 2013.

Nous observons une forte baisse des coûts d'évacuation des bas de quai en déchetteries (baisse de 50 %) en comparant l'ancien et le nouveau marché sur une année pleine.

h) Les éco-organismes partenaires dans le cadre des déchetteries

Eco-organisme : Un éco-organisme est une société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la REP (Responsabilité Elargie des Producteurs), la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

Evolution des soutiens des différents Eco-organismes

	Eco-organisme	Déchets concernés	Type de soutien		Montant du soutien en 2012	Montant du soutien en 2013	Montant du soutien en 2014
			Financier	Opérationnel			
	ECO SYSTEMES	DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)	x	x	/	16 992 €	19 763 €
	RECYLUM	Collecte et recyclage des lampes usagées	x	x	/	700 €	/
	ECO DDS	DDS	x	x	/	3 431€	2 417€
	ECO MOBILIER	Mobilier	x	x	/	/	Le montant devrait être communiqué en juillet 2015.
	COREPILE	Piles et accumulateurs		x	/	/	/
	COLLECTORS	Cartouches d'imprimantes		x	/	/	/
	ECO GRAS	Huiles alimentaires		x	/	/	/

Ce tableau décrit seulement les éco-organismes intervenant spécifiquement en déchetterie. Les autres éco-organismes sont présentés en page 39.

5. Collecte du textile

La collecte des textiles, en déchetterie et dans les éco-points, est assurée par AVI 43 qui met à la disposition du syndicat des colonnes de récupération. AVI 43 est une association dont l'objet est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté, mais aussi d'apporter une réponse en matière de gestion des déchets textiles. Dans ce but, les textiles en bon état sont réparés, lavés, repassés et mis en vente à des tarifs très accessibles dans leurs locaux d'Yssingeaux. Les textiles non récupérables sont soit découpés et revendus comme chiffons à des entreprises, soit récupérés par d'autres prestataires en vue de leur recyclage (isolation, rembourrage...). Cette collecte est soutenue par ECO TLC qui soutient les collectivités territoriales au titre des actions de communication, pour sensibiliser les citoyens au tri des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures. Pour l'année 2014, cet éco-organisme a soutenu financièrement le SYMPTTOM à hauteur de 2 643,6 €. (Voir page 39)



B Traitement

1. EMR (Emballages Ménagers Recyclables)

Le tri des EMR est assuré par SITA-MOS, à Firminy, dans le cadre d'un marché public de prestation de service. Ce marché a été renouvelé le 2 janvier 2013 pour une période de 4 ans maximum.

Les prix relatifs au traitement (tri et conditionnement) et aux coûts de reprise des matériaux issus de la collecte sélective sont les suivants (valeur 2014) :

TRI : - tri et conditionnement des déchets issus des colonnes PAPIERS : 39,83 € HT /t
- tri et conditionnement des déchets issus des bacs multimatériaux : 139.41 € HT /t

REPRISE : - reprise des papiers 1.11 (journaux, magazines...) : 78,00 € /t
(valeur plancher : 50 € /t)

- reprise du Gros de magasin : 66,00 €/t (valeur plancher : 25 € /t)

Un tri manuel et automatisé permet de séparer les différents flux de déchets issus de cette collecte pour permettre la valorisation matière de ces déchets :

- Bouteilles et flacons en plastique en PET Clair,
- Bouteilles et flacons en plastique en PET Foncé,
- Bouteilles et flacons en plastique en PEHD,
- Briques (TETRA),
- Aluminium,
- Acier,
- Cartons/Papiers,
- Journaux/magazines,
- Gros de Magasin (cartons bruns...),
- Refus de tri (déchets non recyclables qui se retrouvent dans la collecte sélective).

La capacité de traitement annuelle de cette unité est de 40 000 t/an.

La société SITA MOS réalise pour le compte du SYMPTTOM 18 caractérisations par an (soit 1 toutes les 3 semaines). Cette procédure est normalisée. Elle consiste à trier précisément un échantillon d'environ 60 kg prélevé au hasard dans les déchets déposés par les camions de collecte au centre de tri. Ceci permet de connaître la proportion de chaque catégorie de matériaux : Acier, Aluminium, Papiers-Cartons, TETRA, PET Foncé, PET Clair, PEHD, Journaux Magazines, Gros de magasin, Refus. Les pourcentages moyens des 18 dernières caractérisations sont ensuite appliqués au tonnage total déposé par la collectivité afin de répartir l'ensemble des matériaux triés.

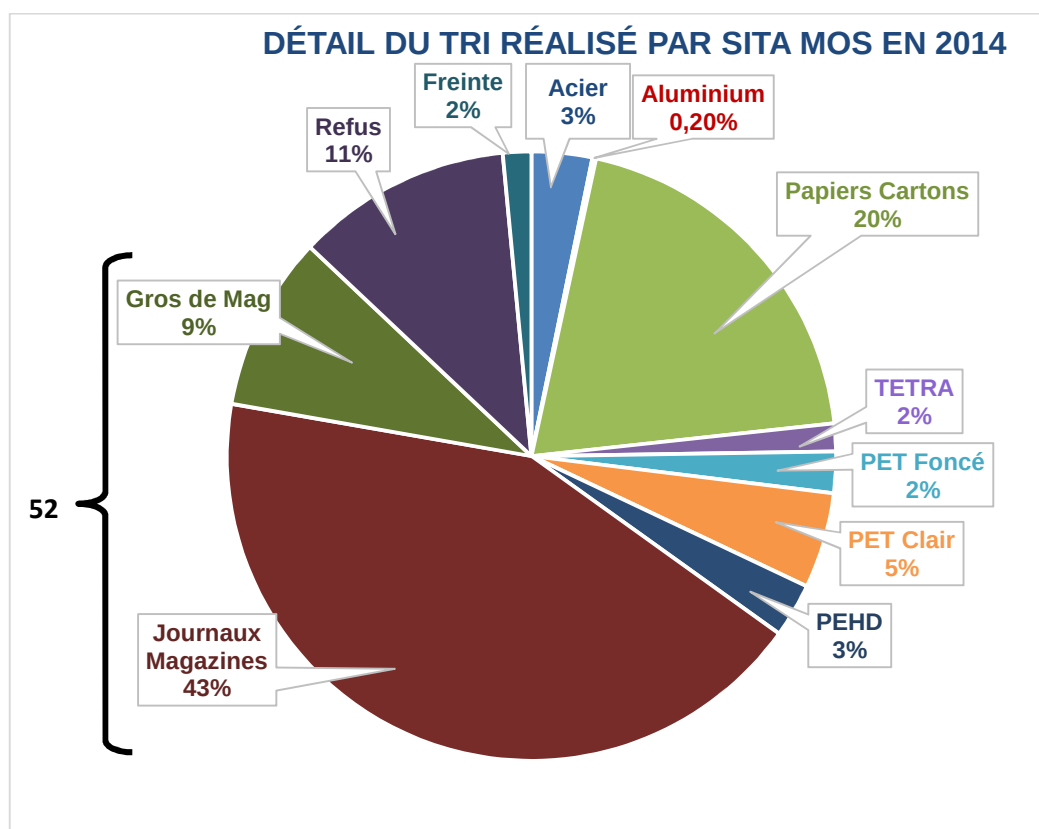
Le pourcentage de refus moyen du centre de tri de SITA-MOS à Firminy est de : 12,70 %. Ces refus sont stockés à l'ISDND de Borde Matin à ROCHE la MOLIERE.
Le taux moyen de refus pour le SYMPTTOM est d'environ 12 %.



Caractérisation au centre de tri

Détail des tonnages triés pour le compte du SYMPTTOM, pour l'année 2014, par SITA MOS à Firminy (en tonnes)

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année 2014
Acier	4,0	3,6	3,7	4,7	4,0	4,1	4,8	3,4	3,4	3,4	2,8	2,9	44,6
Aluminium	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	2,7
Papiers-Cartons	26,2	19,9	19,6	24,1	22,0	21,7	27,5	21,1	23,1	25,7	21,7	23,8	276,2
TETRA	2,1	1,6	1,6	2,1	1,6	1,7	1,9	1,5	1,5	1,7	1,5	1,8	20,5
PET Foncé	2,6	2,3	2,3	2,8	2,3	2,4	3,2	2,3	2,7	3,0	2,2	2,4	30,5
PET Clair	5,2	4,6	5,1	6,5	5,7	5,9	7,7	5,5	6,2	6,8	5,4	5,9	70,5
PEHD	3,0	2,8	3,2	3,9	3,2	3,3	3,9	3,0	3,4	3,8	3,1	3,4	39,9
Journaux Magazines	54,4	40,3	38,4	54,3	50,1	48,4	61,4	51,2	51,4	51,5	48,9	45,2	595,6
Gros de Mag	11,1	7,7	8,2	11,0	9,8	9,7	13,0	10,5	11,4	11,5	12,0	13,1	129,1
Refus	12,3	10,3	11,4	11,9	10,4	11,5	15,9	12,2	14,7	16,4	15,0	17,2	159,1
Freinte	2,0	1,5	1,4	2,1	1,9	1,3	2,7	1,9	1,9	1,1	2,0	1,2	21,0
Total Trié	123,2	94,7	95,1	123,7	111,3	110,1	142,2	112,8	120,0	125,1	114,7	117,0	1 389,8
Pourcentage de refus	10,0%	10,9%	11,9%	9,7%	9,4%	10,4%	11,2%	10,8%	12,3%	13,1%	13,1%	14,7%	11,5%

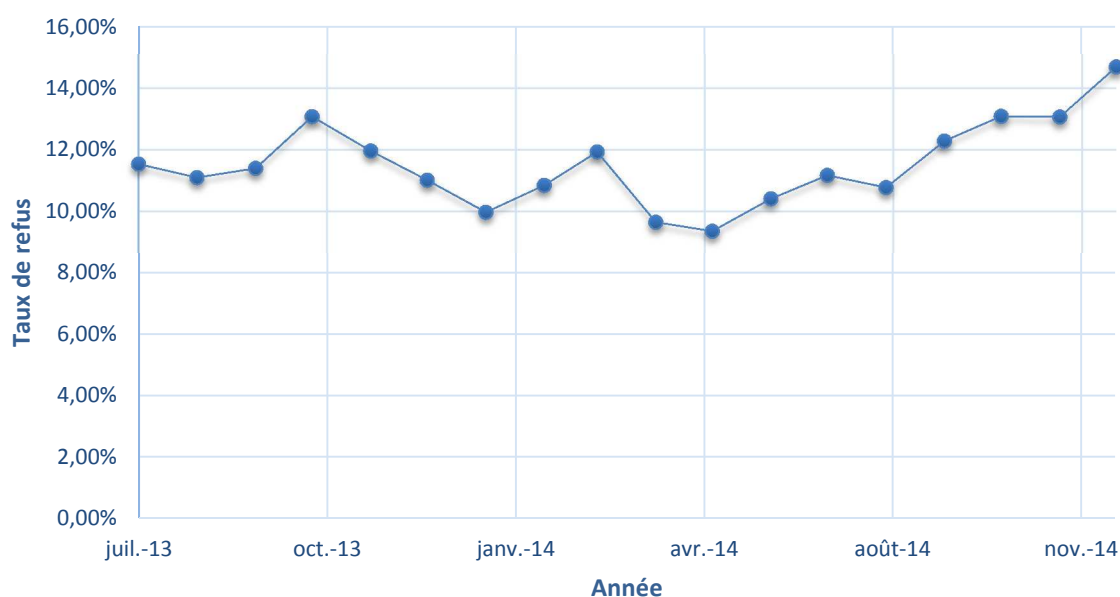


Répartition des emballages triés 2014

	Tonnage	%	Repreneur
Tonnage entré	1 389,92	100%	
Emballages ACIER	44,58	3,2%	ARCELOR MITTAL France
Emballages ALUMINIUM	2,74	0,2%	REGEAL AFFIMET
Emballages PAPIERS CARTONS	276,23	19,9%	REVIPAC
Emballages TETRA	20,52	1,5%	REVIPAC
Flacons/bouteilles PET couleur	30,55	2,2%	VALORPLAST
Flacons/bouteilles PET cristal	70,52	5,1%	VALORPLAST
Flacons/bouteilles PEHD	39,92	2,9%	VALORPLAST
Journaux-magazines	595,56	42,8%	SITA-MOS (EMIN LEYDIER)
Gros de magasin (cartons)	129,07	9,3%	SITA-MOS (EMIN LEYDIER)
Refus	159,14	11,4%	Enfouis à l'ISDND de Roche la Molière
Freinte*	21,01	1,5%	

*Freinte : Perte de volume, de poids, de valeur, que subissent les matériaux lors de leur tri.

Evolution du taux de refus (juillet 2013 à décembre 2014)



Il est apparu lors des dernières caractérisations réalisées par SITA MOS, un taux de refus de plus en plus important. D'avril 2014 à décembre 2014 il n'a cessé d'augmenter pour atteindre sa valeur la plus haute depuis la mise en place des bacs jaunes (juillet 2013). Une augmentation constante du refus laisse à penser que de « mauvaises habitudes » tendent à s'installer au sein de la population du territoire. Une campagne de sensibilisation pourrait être mise en place rappelant l'ensemble des consignes de tri et l'intérêt du recyclage (voir page 56).

Coûts de tri appliqués par SITA-MOS sur les matériaux entrants acheminés par le SYMPTTOM (valeur 2014)

		Centre de tri SITA MOS					
		Multimatériaux		Papier			
Mois	Tonnage	139,41 €/tonne	Tonnage	39,83 €/tonne	TOTAL	VERRE	Vêtements
Janvier 2014	98,76	13 768,13 €	24,40	971,85 €	14 739,98 €	Coût déduit du prix de reprise du verre par Saint Gobain Emballage	Tri gratuit réalisé par AVI 43
Février 2014	82,70	11 529,21 €	12,10	481,94 €	12 011,15 €		
Mars 2014	86,70	12 086,85 €	8,40	334,57 €	12 421,42 €		
Avril 2014	110,04	15 340,68 €	13,62	542,48 €	15 883,16 €		
Mai 2014	95,64	13 333,17 €	15,64	622,94 €	13 956,11 €		
Juin 2014	98,02	13 664,97 €	12,12	482,74 €	14 147,71 €		
Juillet 2014	123,64	17 236,65 €	18,54	738,45 €	17 975,10 €		
Août 2014	94,60	13 188,19 €	18,16	723,31 €	13 911,50 €		
Septembre 2014	105,92	14 766,31 €	14,04	559,21 €	15 325,52 €		
Octobre 2014	114,26	15 928,99 €	10,84	431,76 €	16 360,74 €		
Novembre 2014	100,02	13 943,79 €	14,72	586,30 €	14 530,09 €		
Décembre 2014	111,12	15 491,24 €	5,92	235,79 €	15 727,03 €		
TOTAL	1 221,42	170 278,16 €	168,50	6 711,36 €	176 989,52 €		

Recettes liées à la reprise des matériaux

Repreneur	Plastique		Cartons		Acier		Aluminium		Verre	
	Valorplast		Revipac		Arcelor Mittal		Regeal Affimet		Saint Gobain Emballage	
	P.U.	Recette	P.U.	TOTAL	P.U.	TOTAL	P.U.	TOTAL	P.U.	TOTAL
1er trimestre	237,00 €	9 564,37 €	82,70 €	5 828,94 €	139,16 €	1 559,96 €	475,99 €	452,19 €	27,20 €	4 596,53 €
2e trimestre	245,00 €	10 739,82 €	75,79 €	3 624,81 €	135,55 €	1 626,60 €			27,20 €	4 901,44 €
3e trimestre	260,00 €	11 887,20 €	77,89 €	7 303,51 €	137,40 €	1 419,34 €	540,67 €	973,21 €	27,20 €	6 194,80 €
4e trimestre	271,00 €	11 720,21 €	76,70 €	5 193,59 €	141,99 €	1 419,90 €			27,20 €	5 183,35 €
TOTAL	253,25 €	43 911,60 €	78,27 €	21 950,85 €	138,53 €	6 025,80 €	508,33 €	1 425,40 €	27,20 €	20 876,12 €

	Repreneur	Papiers		Gros de Magasin		
		SITA MOS		SITA MOS		
		(recycleur : EMIN LEYDIER)		(recycleur : EMIN LEYDIER)		
		P.U.	TOTAL	P.U.	TOTAL	
	Janvier	65,50 €	3 565,17 €	49,00 €	543,90 €	
	Février	55,62 €	2 243,87 €	46,50 €	359,45 €	
	Mars	55,50 €	2 130,09 €	39,00 €	321,36 €	
	Avril	58,50 €	3 177,72 €	29,00 €	319,00 €	
	Mai	58,50 €	2 929,68 €	25,00 €	245,75 €	Valeur plancher : 25,00 €
	Juin	58,51 €	2 832,97 €	25,00 €	241,75 €	
	Juillet	58,48 €	3 592,66 €	25,00 €	326,00 €	
	Août	58,50 €	2 994,62 €	25,00 €	261,50 €	
	Septembre	58,50 €	3 009,24 €	25,00 €	285,25 €	
	Octobre	52,50 €	2 702,70 €	25,00 €	287,50 €	
Valeur plancher : 50,00 €	Novembre	50,00 €	2 443,00 €	25,00 €	299,25 €	
	Décembre	50,00 €	2 260,00 €	25,00 €	328,25 €	
	TOTAL		33 881,72 €		3 818,96 €	

Evolution des recettes liées à la reprise des matériaux

Années	2011	2012	2013	2014	Evolution 2014/2013	
					€	%
Recettes	69 000,13 €	59 904,70 €	110 897,47 €	131 890,45 €	+20 992,98	+18,93

La mise en place des bacs jaunes en 2013 et la sensibilisation auprès des usagers ont entraîné une augmentation conséquente des tonnages triés au centre de tri de SITA-MOS à Firminy. Les recettes liées à la reprise des matériaux par les repreneurs sont donc elles aussi en hausse (+ 19%).

Soutiens des Eco organismes intervenant spécifiquement auprès de la collecte sélective

	Eco-organisme	Déchets concernés	Montant du soutien 2012	Montant du soutien 2013	Montant du soutien 2014
	ECO EMBALLAGES	Emballages ménagers recyclables	72 369 €	123 959 €	218 200 € * (septembre 2015)
	ECO FOLIO	PAPIERS	10 536 €	16 775€	23 218 € * (Janvier 2016)
	ECO TLC	Textiles	2 619 €	2 643 €	2 661 € *
TOTAL			85 524 €	143 377 €	244 079 €

* montant estimé car décalage des résultats de 6 mois à 1 an.

La forte augmentation des soutiens financiers est liée à l'amélioration des performances de tri depuis la mise en place des bacs jaunes et à la multiplication des actions de sensibilisation auprès des usagers.

2. Installation de traitement des déchets sur le territoire : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)

L'ISDND est située sur la commune de Monistrol sur Loire. Il est communément désigné sous le terme de centre d'enfouissement de « Perpezoux ». Il s'agit d'une exploitation par casiers, alvéole par alvéole, avec compactage des ordures ménagères. L'alvéole actuellement exploitée est l'alvéole D.

a) L'exploitation

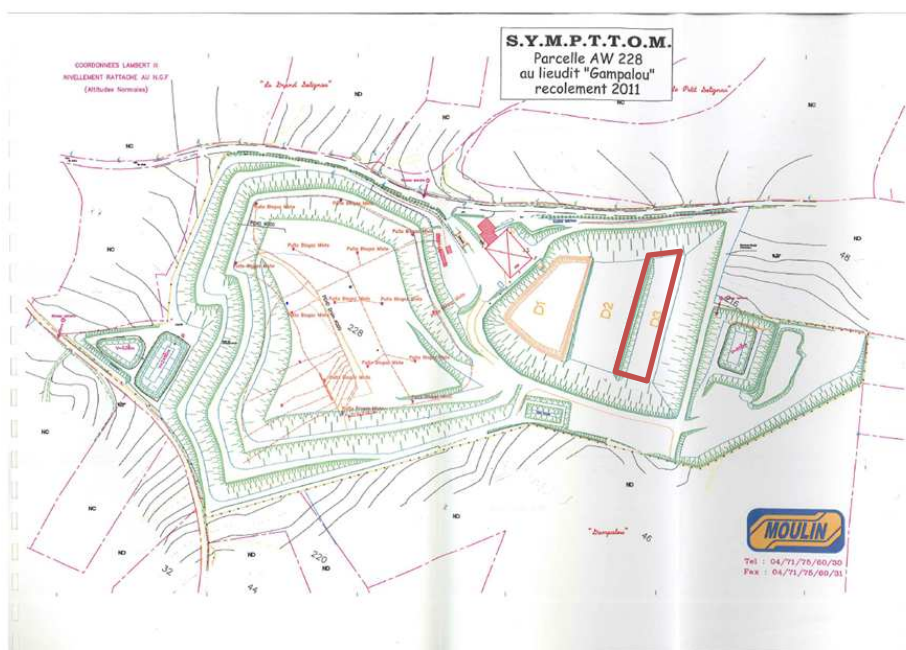
Les déchets (voir détail page 42) sont stockés à l'ISDND. Cette installation est exploitée par la société MOULIN SA pour le compte du SYMPTTOM dans le cadre d'un marché d'exploitation de 6 ans jusqu'en août 2019.

Ce marché comprend une partie exploitation et une partie travaux.

Les casiers sont conçus de manière étanche afin d'empêcher la diffusion des lixiviats dans le sol. Un système de drainage permet de récupérer les lixiviats qui sont stockés dans un bassin de rétention. Une partie des lixiviats est réinjectée dans les alvéoles afin d'accélérer la méthanisation des déchets. Au sein de chaque alvéole, un autre système de drainage permet de recueillir le biogaz produit par la dégradation des déchets. Lorsque les alvéoles sont pleines, une couverture définitive constituée de géo-membranes et de terre végétale est mise en place. Elle permet de rendre le casier totalement étanche et de prévenir les infiltrations d'eau. Cette couverture permet de maîtriser la recirculation des lixiviats et d'optimiser la production et la récupération du biogaz.

Capacité de stockage définie par l'arrêté préfectoral n°B3-2010-133 du 4 août 2010

Année	tonnes/an
2010	26 500
2011 et 2012	30 000
2013	26 500
2014 à 2026	23 000



b) Gestion administrative

Le SYMPTTOM assure en régie directe publique la gestion administrative du site.

Un agent du SYMPTTOM est en charge de réaliser la pesée des camions et de gérer l'ouverture et de la fermeture du site. Il contrôle également la nature des déchets déposés dans l'alvéole.

En 2014, un nouveau pont de pesée a été mis en place par la société INNOVAPesage, un nouveau logiciel de pesée a également été installé ainsi que divers éléments relatifs à la sécurité sur le site (feux bicolores, panneaux de signalisation...)



Nouveau pont de pesée de l'ISDND

Un nouveau local d'accueil plus spacieux a été construit par l'entreprise BRUYERE dans le cadre d'un marché de travaux en entreprise générale.



Nouveau local d'accueil de l'ISDND

c) Les tonnages enfouis à l'ISDND

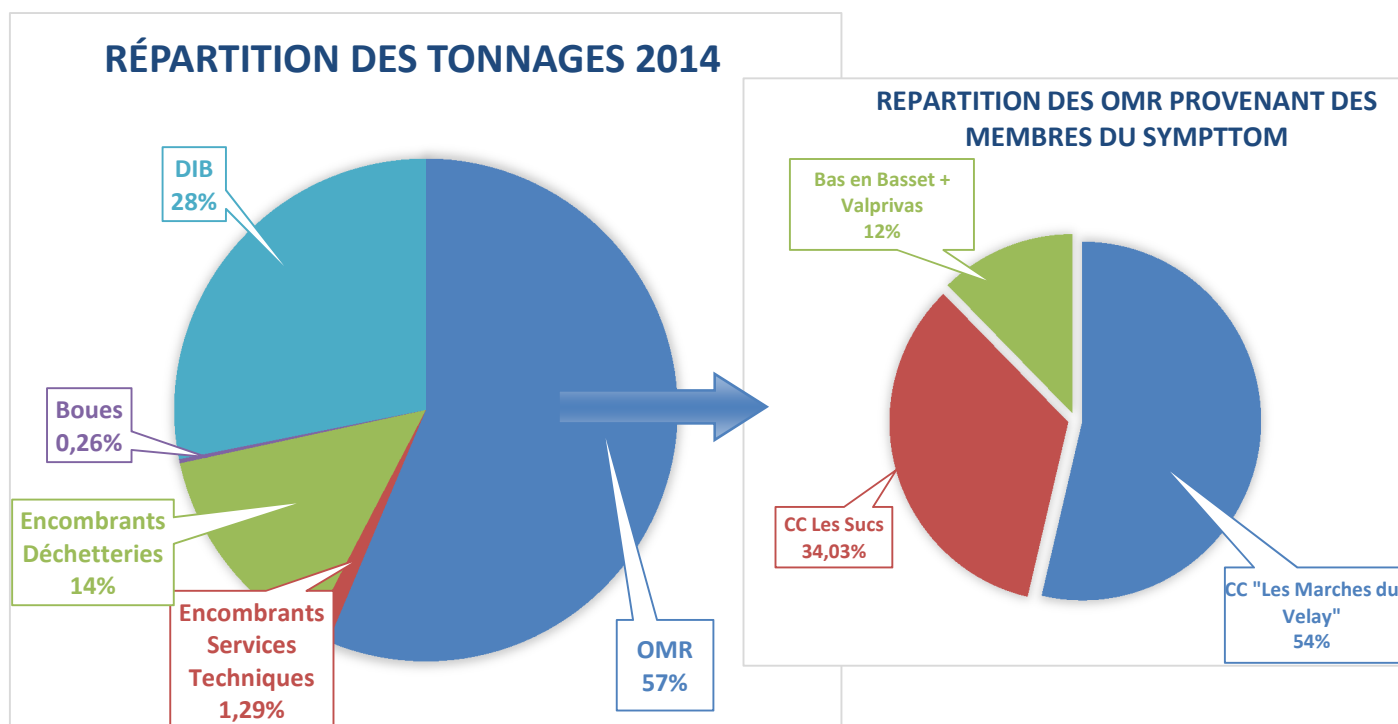
Quatre types de déchets sont enfouis à l'ISDND :

- **Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)** : Ensemble des déchets non dangereux produits par les ménages ne pouvant être ni triés et ni recyclés, ils sont issus de ce que l'on appelle communément la « poubelle classique » ou « poubelle grise ».

- **Les Déchets Industriels Banals (D.I.B)** : Ensemble des déchets générés par les entreprises, les industriels, les artisans... Pour être enfouis, ces déchets doivent être non inertes, non dangereux et non recyclables. Ces déchets sont également désignés sous le terme DAE (Déchets d'activités économiques) banals.

- **Les encombrants des déchetteries ou encombrants des communes** : Déchets qui, en raison de leur volume ou de leur poids ne peuvent être déposés ou pris en charge au même titre que les OMR. Ce sont des déchets non dangereux et non recyclables.

- **Les boues de station** : Résidus obtenus après traitement d'effluents (potabilisation ou épuration de l'eau), pour être enfouies ces boues doivent répondre à certaines caractéristiques (teneur en eau, composition, siccité...).



* Boues : le tonnage des boues est très faible car la distinction entre les boues et les DIB n'a été établie qu'à partir du mois d'Octobre 2014.

Détail des tonnages enfouis en 2014 (tonnes)

		janv-14	févr-14	mars-14	avr-14	mai-14	juin-14	juil-14	août-14	sept-14	oct-14	nov-14	déc-14	TOTAL 2014
OMR adhérents	CC « Les Marches de Velay »	442,4	367,9	401,4	448,3	443,1	437,8	476,7	457	463,7	470,7	397,1	451,3	5 257,3
	CC des Sucs	213,7	246,6	261,8	270,2	283,8	283,3	320,2	304,8	298,4	315,9	255,4	280,6	3 334,6
	Bas en Basset + Valprivas	93,4	78,8	88	100,1	105,7	109	123,9	126,2	90,2	100,9	91,9	97,7	1 205,7
TOTAL OMR		749,5	693,3	751,2	818,6	832,6	830,1	920,8	888	852,2	887,5	744,3	829,6	9 797,6
Encombrants Services Techniques	Beauzac													0
	Monistrol	4,8	0,2	1,8	2,4	5,3	8,6	10,6	3,8	3,2	3,4	1,3	3,6	49
	St Pal de Mons						0,5						0,4	0,9
	Sainte Sigolène	0,3	1,5	0,3	1,6	0,7	0,9	1,7	1			0,4	0,1	8,3
	Les Villettes			2,4	1,8					1,5	0,9			6,6
	La chapelle d'Aurec					0,9								0,9
	Yssingeaux			0,7						2,3		2,3		5,3
	CC « Les Marches de Velay »				21,5	24,9				4	2,6			53
	St Maurice de Lignon	66,1		1,4		4,7		20,9				6,3		99,3
	Sous total	71,3	1,7	6,6	27,3	36,4	10	12,2	25,7	7	8,4	6,6	10,3	223,3
Encombrants Déchetteries	Monistrol sur Loire	94,9	98,2	135,1	160,1	90,7	76,8	85,2	100,6	58,2	56,7	39,6	43,1	1 039,1
	Bas en Basset	48,9	44,8	58,4	67,6	58,9	60,9	77,1	105,7	53,4	57,1	56,5	59,7	749
	Yssingeaux	47,5	47,3	57,6	48,4	53,3	49,8	60,3	67	46	60,8	55,2	39,9	633,1
	Sous total	191,2	190,3	251,2	276,1	202,8	187,5	222,6	273,3	157,6	174,6	151,3	142,8	2 421,2
TOTAL Encombrants		262,5	192	257,8	303,4	239,2	197,4	234,8	298,9	164,6	183	157,9	153,1	2 644,5
TOTAL Boues										7	13,7	24,9		45,6
TOTAL DIB		434,5	444,8	431,9	493,5	347,4	449,7	446,3	283,2	389,6	462,9	351,3	344,4	4 879,2
TOTAL Enfouis		1 446	1 330	1 441	1 615	1 419	1 477	1 602	1 470	1 406	1 540	1 267	1 352	17 367

Coût d'exploitation

Marché d'exploitation MOULIN SA		janv-14	févr-14	mars-14	avr-14	mai-14	juin-14	juil-14	août-14	sept-14	oct-14	nov-14	déc-14	TOTAL 2014
	Prix forfaitaire H.T.	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	- €	36 010 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	771 010 €
	Rotation bennes encombrants déchetterie Monistrol/L.	1 040 €	1 040 €	1 560 €	1 640 €	1 040 €	800 €	800 €	1 000 €	680 €	680 €	600 €	520 €	11 400 €
	Rotation bennes encombrants déchetterie Bas en Basset	910 €	840 €	1 330 €	1 470 €	1 190 €	1 400 €	1 680 €	2 100 €	1 400 €	1 330 €	700 €	980 €	15 330 €
	TGAP à DOUANES - NICE				49 635 €			151 950 €			151 951 €			353 536 €
	T.V.A. à 10%	7 695 €	7 688 €	7 789 €	7 811 €	7 723 €	7 720 €	7 748 €	310 €	3 809 €	7 201 €	7 130 €	7 150 €	79 774 €
	Prix T.T.C.	84 645 €	84 568 €	85 679 €	135 556 €	84 953 €	84 920 €	237 178 €	3 410 €	41 899 €	231 162 €	78 430 €	78 650 €	1 231 050 €

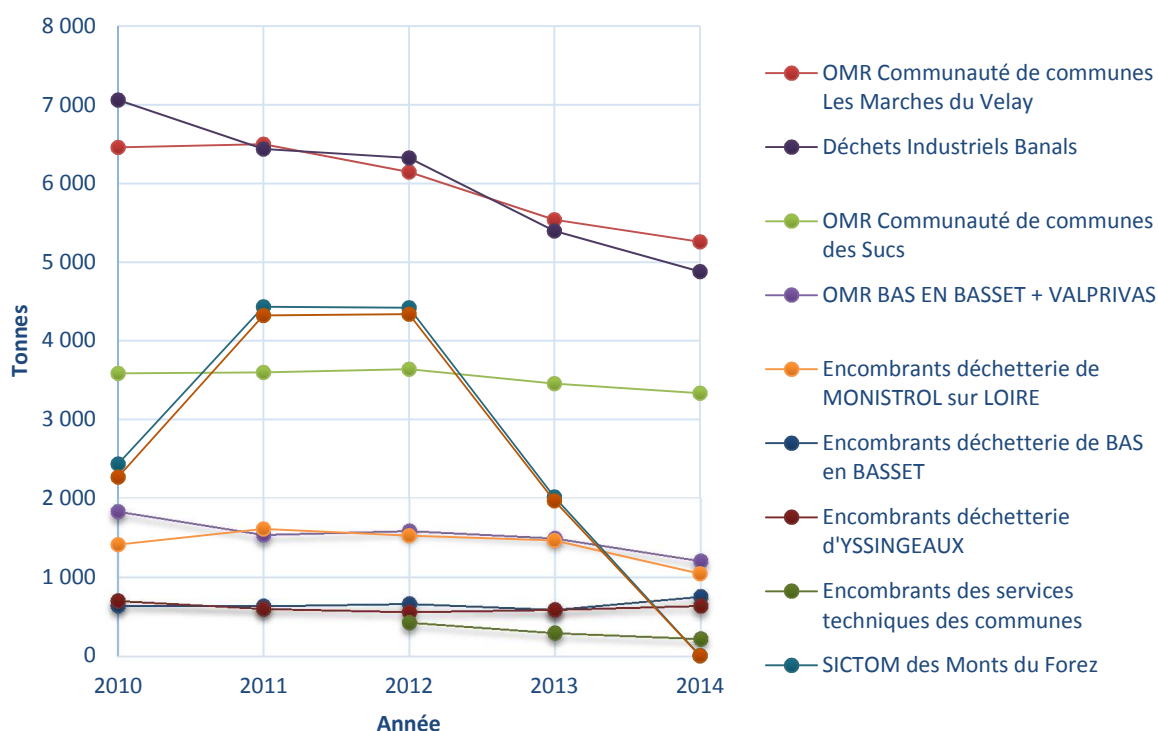
Coût travaux

Le coût des travaux lié au marché d'exploitation de l'ISDND se sont élevés à 280 000 € HT soit 336 000 € TTC au titre de l'année 2014

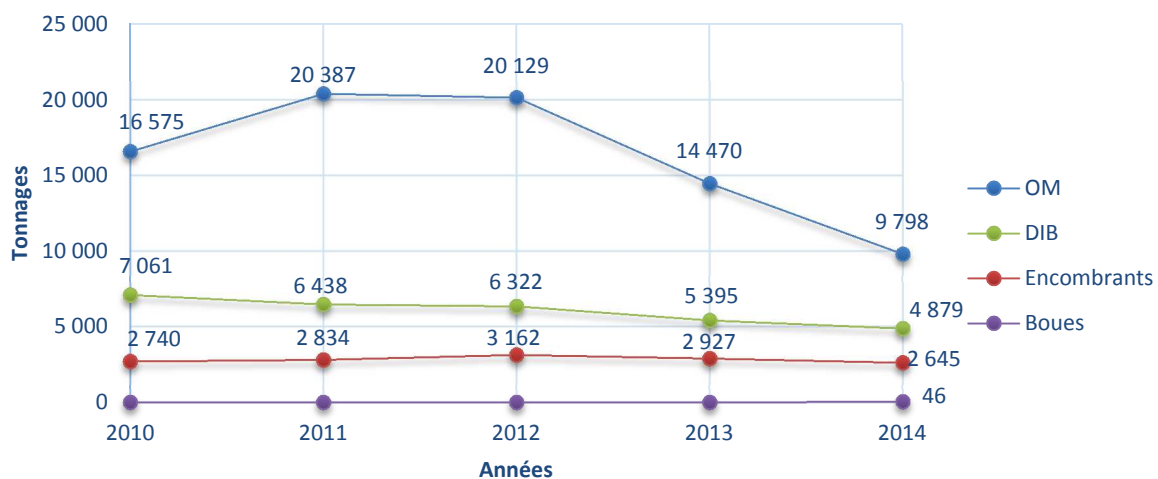
Evolution des tonnages stockés de 2009 à 2014 (en tonnes)

	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	Evolution 2014/2013 (%) tonnes	
CC "les Marches du Velay"	6 459	6 498	6 143	5 537	5 257	-5	-280
CC des Sucs	3 587	3 599	3 641	3 457	3 335	-4	-123
BAS en BASSET	1 711	1 414	1 464	1 393	1 206	-19	-288
VALPRIVAS	117	122	122	100			
SICTOM des Monts du Forez	2 434	4 431	4 422	2 016	/	/	/
SICTOM Emblavez-Meygal	2 267	4 323	4 337	1 966	/	/	/
TOTAL OMR	16 575	20 387	20 129	14 470	9 798	-32	-4 672
Encombrants déchetterie de MONISTROL sur LOIRE	1 410	1 610	1 522	1 462	1 039	-29	-423
Encombrants déchetterie de BAS en BASSET	637	628	656	586	749	28	163
Encombrants déchetterie d'YSSINGEAUX	693	597	557	583	633	9	50
Encombrants des services techniques des communes			427	296	223	-25	-73
TOTAL Encombrants	2 740	2 834	3 162	2 927	2 645	-10	-283
Déchets Industriels Banals	7 061	6 438	6 322	5 395	4 879	-10	-516
Boues *	/	/	/	/	46	/	/
TOTAL Enfouis	26 376	29 659	29 614	22 792	17 367	-24	-5 425

Evolution des tonnages enfouis à l'ISDND par Tiers de 2010 à 2014



Evolutions des tonnages annuels enfouis à l'ISDND par type de déchets de 2008 à 2014



La baisse importante des tonnages enfouis à l'ISDND depuis 2012 est liée à :

- La fin d'admission au 1^{er} juillet 2013 des déchets du SICTOM des Monts du Forez et du SICTOM Emblavez-Meygal.
- La mise en place des bacs jaunes dédiés à la collecte sélective et donc au transfert des tonnages au profit du centre de tri de SITA-MOS à Firminy.
- L'augmentation du prix d'enfouissement à la tonne des DIB.
- Les actions de prévention.

d) Taxe sur les déchets enfouis

Du fait de la localisation de l'ISDND sur la commune de Monistrol sur Loire, le SYMPTTOM reverse à la commune une taxe sur le tonnage de déchets enfouis. Cette taxe s'élève à 1,5 €/tonne soit 26 050 € au titre de l'année 2014.

e) Le biogaz

Le biogaz collecté est utilisé comme combustible afin d'alimenter un moteur générant de l'électricité (puissance du moteur : 750 kW). Le débit moyen du biogaz est de 250 Normauxm³/h et contient environ 40 % de méthane (CH₄). Lorsque les moteurs sont à l'arrêt une torchère prend le relais et brûle le biogaz à très haute température (1200°C).

La quantité de biogaz vendu en au titre de l'année 2014 (2^{ème} semestre 2013 + 1^{er} semestre 2014) est de 2 537 979 Nm³ pour une recette de 24 160,49 €.

Analyse du biogaz recueilli

	04/06/2014	24/06/2014
CH ₄ en % (Méthane)	38,5	42,8
CO ₂ en % (Dioxyde de Carbone)	30,9	34,7
H ₂ en % (Hydrogène)	<0,2	<0,2
O ₂ en % (Oxygène)	2,2	1,5
H ₂ S mg/Nm ³ (Hydrogène Sulfuré)	1062	1820
H ₂ O vapeur en g/Nm ³ (Vapeur d'eau)	20	5



Moteur de cogénération et torchère

f) Le traitement des lixiviats

Un réseau de drainage permet de recueillir les lixiviats. Une partie de ces lixiviats est réinjectée dans les casiers afin de favoriser la méthanisation. L'autre partie est stockée dans une lagune puis traitée à la station d'épuration (STEP) de MONISTROL sur LOIRE.

La quantité de lixiviats traités par la station d'épuration sur l'année 2014 est de 12 165 m³. Le coût de traitement s'élève à 110 433,51 € TTC pour l'année 2014.

Suite à une campagne de mesures de substances dangereuses dans les eaux, réalisées par un laboratoire accrédité, il s'avère que plusieurs substances dangereuses se retrouvent en trop fortes concentrations dans les lixiviats. L'arrêté préfectoral n° DIPPAL-B3/2013-10 impose un maintien de la surveillance pour ces substances.

Article 3 de l'arrêté préfectoral n°DIPPAL-B3/2013-10

Article 3 : Mise en œuvre de la surveillance pérenne

L'exploitant met en œuvre sous 3 mois à compter de la notification du présent arrêté, le programme de surveillance au point de rejet des effluents industriels en sortie de station de traitement des effluents liquides de son établissement dans les conditions suivantes :

Nom du rejet	Substance	Périodicité	Durée de chaque prélèvement	Limite de quantification à atteindre par les laboratoires en µg/l (source : annexe 5.2 de l'annexe 5 de la circulaire du 5 janvier 2009)
Lixiviats (en sortie du bassin de rétention des lixiviats du site avant rejet dans le réseau communal d'eaux usées vers la station d'épuration du Foletier de la commune de Monistrol sur Loire)	Arsenic et ses composés	1 mesure par trimestre	24 heures représentatives du fonctionnement de l'installation (la durée peut être adaptée sur justification de l'exploitant selon son activité)	5
	Chrome et ses composés			5
	Zinc et ses composés			10
	Nonylphénols			0,1

Résultat de la campagne de mesures de substances dangereuses

	juin-12	sept-12	juin-13	10xNQ *	Surveillance nov. 2014
Arsenic (µg/l)	83	99	40	42	28
Chrome (µg/l)	197	261	225	34	120
Nonylphénols (µg/l)	8,57	0,52	3,82	3	0,72
Zinc (µg/l)	151	110	156	78	86

* NQ : Norme de qualité, le maintien de surveillance est exigé lorsque la concentration mesurée est supérieur à 10xNQ.

III. Indicateurs financiers

A Budget SYMPTTOM général

Résultat des comptes administratifs

	Investissement	Fonctionnement	Total Cumulé
RECETTES			
Titres émis	544 264,27 €	2 384 889,55 €	2 929 153,82 €
Restes à réaliser	0,00 €	/	0,00 €
DEPENSES			
Mandats émis	721 478,31 €	2 225 824,96 €	2 947 303,27 €
Restes à réaliser	-4 936,80 €	/	-4 936,80 €
Résultats de l'exercice 2014	- 177 214,04 €	159 064,59 €	-18 149,45 €
Solde des restes à réaliser	-4 936,80 €	/	-4 936,80 €
Résultat reporté 2013	-34 974,53 €	48 481,21 €	13 506,68 €
Résultat cumulé	-217 125,37 €	207 545,80 €	-9 579,57 €

Résultat d'exécution du budget hors les restes à réaliser

	Résultat à la clôture 2013	Part affectée à l'investissement	Résultat 2014 (hors c.1068)	Résultat de clôture
Investissement	-34 974,53 €	/	-177 214,04 €	-212 188,57 €
Fonctionnement	83 455,74 €	34 974,53 €	159 064,59 €	207 545,80 €
TOTAL	48 481,21 €	34 974,53 €	-18 149,45 €	-4 642,77 €
	(1)		(2)	(1+2)
RAPPEL 2013	Résultat à la clôture 2012	Part affectée à l'investissement	Résultat 2013 (hors c.1068)	Résultat de clôture
Investissement	-680 290,64 €	/	261 895,80 €	-418 394,84 €
Fonctionnement	383 420,31 €	383 420,31 €	83 455,74 €	83 455,74 €
TOTAL	-296 870,33 €	383 420,31 €	345 351,54 €	-334 939,10 €
	(1)		(2)	(1+2)

B Budget SYMPTTOM Tri**Résultat des comptes administratifs**

	Investissement	Fonctionnement	Total Cumulé
RECETTES			
Titres émis	194 461,93 €	807 332,73 €	1 001 794,66 €
Restes à réaliser	0,00 €		0,00 €
DEPENSES			
Mandats émis	377 182,21 €	642 383,66 €	1 019 565,87 €
Restes à réaliser	-14 211,14 €		-14 211,14 €
Résultats de l'exercice 2014	-182 720,28 €	164 949,07 €	-17 771,21 €
Solde des restes à réaliser	-14 211,14 €	0	-14 211,14 €
Résultat reporté 2013	172 884,56 €	55 528,94 €	228 413,50 €
Résultat cumulé	-24 046,86 €	220 478,01 €	196 431,15 €

Résultat d'exécution du budget hors les restes à réaliser

	Résultat à la clôture 2013	Part affectée à l'investissement	Résultat 2014 (hors c.1068)	Résultat de clôture
Investissement	172 884,56 €	/	-182 720,28 €	-9 835,72 €
Fonctionnement	55 528,94 €	0,00 €	164 949,07 €	220 478,01 €
TOTAL	228 413,50 €	0,00 €	-17 771,21 €	210 642,29 €

	Restes à réaliser	Fonds de roulement final
Investissement	-14 211,14 €	-24 046,86 €
Fonctionnement		220 478,01 €
		196 431,15 €

C Budget SYMPTTOM Collecte

	Investissement	Fonctionnement	Total Cumulé
RECETTES			
Titres émis	9 236,70 €	124 308,93 €	133 545,63 €
Restes à réaliser			0,00 €
DEPENSES			
Mandats émis	54 582,18 €	100 811,37 €	155 393,55 €
Restes à réaliser	-4 801,50 €	0	-4 801,50 €
Résultats de l'exercice 2014	-45 345,48 €	23 497,56 €	-21 847,92 €
Solde des restes à réaliser	-4 801,50 €	0	-4 801,50 €
Résultat reporté 2013	28 092,72 €	10 722,50 €	38 815,22 €
Résultat cumulé	-22 054,26 €	34 220,06 €	12 165,80 €

	Résultat à la clôture 2013	Part affectée à l'investissement	Résultat 2014	Résultat brut de clôture
Investissement	28 092,72 €		-45 345,48 €	-17 252,76 €
Fonctionnement	11 125,20 €	402,70 €	23 497,56 €	34 220,06 €
TOTAL	39 217,92 €	402,70 €	-21 847,92 €	16 967,30 €

	Restes à réaliser	Résultat de clôture
Investissement	-4 801,5 €	-22 054,26 €
Fonctionnement		34 220,06 €
		12 165,80 €

D Budget SYMPTTOM-TVA

	Investissement	Fonctionnement	Total Cumulé
RECETTES			
Titres émis	0,00 €	700 332,19 €	700 332,19 €
Restes à réaliser			0,00 €
DEPENSES			
Mandats émis	0,00 €	699 848,97 €	699 848,97 €
Restes à réaliser			0,00 €
Résultats de l'exercice 2014	0,00 €	483,22 €	483,22 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €	0	0,00 €
Résultat reporté 2013	0,00 €	30 050,85 €	30 050,85 €
Résultat cumulé	0,00 €	30 534,07 €	30 534,07 €

	Résultat à la clôture 2013	Résultat 2014	Résultat de clôture
Investissement	0,00 €	0	0,00 €
Fonctionnement	30 050,85 €	483,22 €	30 534,07 €
TOTAL	30 050,85 €	483,22 €	30 534,07 €

IV. Tri et Prévention des déchets

A Programme Local de Prévention des déchets

L'objectif du Programme Local de Prévention des déchets est de diminuer de 7 % d'ici 2016 la quantité de déchets produits sur le territoire. Deux plans de prévention sont présents sur le territoire du SYMPTTOM, l'un concernant la Communauté de Communes « Les Marches du Velay » et la commune de Bas en Basset et de Valprivas porté par le SYMPTTOM, l'autre concernant la Communauté de Communes des Sucs porté par cette dernière.

Le programme est subventionné par l'ADEME dans le cadre d'une convention de financement renouvelée chaque année : 38 000 € pour la première année (2012 à mi 2013) et 30 000 € pour la deuxième année (mi 2013 à mi 2014) et 38 000 € pour la troisième année (mi 2014 à mi 2015).

Certaines actions du programme bénéficient également de subventions spécifiques comme le compostage ou le lombricompostage. L'ADEME et le Conseil Général de la Haute Loire verseront respectivement 21 283,82 € et 6 385 €.

Ci-dessous sont présentées les principales actions du programme de prévention :

Communication : un bulletin trimestriel A4 recto/verso autour du tri et de la prévention des déchets ainsi qu'un bulletin de 8 pages, en fin d'année, sont distribués à chaque foyer du territoire concerné par le programme de prévention (conception en interne, distribution par l'association Coup de Pouce à l'Emploi)

Composteurs individuels : des composteurs sont vendus au prix de 25 € le composteur de 345 litres et de 40 € le composteur de 800 litres ou le lombricomposteur. Ce sont plus de 450 composteurs et 40 lombricomposteurs qui ont été distribués. Chaque acquéreur a suivi une formation réalisée par les ambassadeurs du tri autour du compostage.

Composteurs collectifs : Il s'agit d'une initiative parmi les pionnières sur le département de la Haute Loire. En effet des composteurs collectifs en pied d'immeuble ont été installés sur 4 sites de l'OPAC 43. Ce sont plus de 100 foyers qui ont accepté de composter leurs déchets de cuisine. La suite du programme vise le développement des composteurs en pied d'immeuble ainsi que la mise en place de composteurs au sein de la restauration collective.

Sensibilisation des scolaires : un programme de sensibilisation des scolaires sous la forme d'animations en classe ou de visites de sites a été élaboré en partenariat avec l'inspecteur d'académie. Des lombricomposteurs ont également été placés à titre pédagogique dans certaines classes d'écoles ou de collèges.

Stop pub : Un autocollant STOP PUB a été distribué à l'ensemble des foyers du territoire.

Ressourcerie : Dans le cadre du réaménagement de la déchetterie de Monistrol sur Loire un local fermé et couvert a été installé afin d'accueillir les objets réutilisables. Dans un premier temps, le SYMPTTOM pourrait contractualiser avec une association afin de collecter ces objets. Puis, une étude sur la faisabilité d'une ressourcerie sur l'Est du département de la Haute Loire pourrait être réalisée.

D'autres actions ont été inscrites dans le plan tel que la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective et chez les particuliers, l'Eco-exemplarité des collectivités et des associations, la promotion des achats éco-responsables.

B Communication

Dans le cadre de sa politique en matière de tri et de prévention, le SYMPTTOM a distribué à tous les foyers de la Communauté de Communes « Les Marches du Velay », de la commune de Bas en Basset et de la commune de Valprivas deux bulletins d'informations trimestriels sous la forme d'un A4 recto verso.

La parution du bulletin d'informations annuel de huit pages est désormais réalisée en début d'année.

Ces bulletins sont conçus en interne, par l'équipe du SYMPTTOM. Ils sont imprimés par l'imprimerie COURT et distribués par l'association Coup de Pouce à l'Emploi, dans le cadre de marchés à bons de commande.

De nombreux guides sur le tri ou la prévention des déchets ont également été réalisés.

La fin de l'année 2014 a été marquée par le lancement du site internet du SYMPTTOM : www.symptom.fr. Ce site, conçu et créé en interne par les services du SYMPTTOM, retrace l'actualité du syndicat, reprend de nombreuses informations relatives à la gestion des déchets sur le territoire et permet de télécharger l'ensemble des guides et des bulletins réalisés par le SYMPTTOM.



V. Projets du SYMPTTOM

A **Modification des statuts**

Par délibération n° 2014.12.36 en date du mercredi 3 décembre 2014, le comité syndical a approuvé la modification des statuts du SYMPTTOM. Ils deviendront effectifs le 1^{er} octobre 2015.

Le SYMPTTOM a désormais pour objet trois compétences obligatoires et des compétences facultatives :

- Compétences obligatoires :

- le traitement :

- des déchets ménagers et assimilés, pour leur fraction non valorisable,
- des encombrants,
- des déchets industriels banals (D.I.B.) ou des déchets d'activités économiques (D.A.E).

tels que ces déchets sont définis par l'arrêté préfectoral régissant l'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), sis au lieu-dit « Gampalou » sur la commune de MONISTROL sur LOIRE.

- la création et la gestion des déchetteries, le tri, la création et la gestion d'éco-points ou points d'apports volontaires
- les actions de prévention ou d'évitement ainsi que la promotion, l'amélioration du tri et la valorisation des déchets produits sur le territoire

- Compétences facultatives :

- la collecte des ordures ménagères résiduelles,
- la collecte des déchets d'emballages ménagers issus du tri sélectif avec la mise en place de bacs spécifiques.

En vertu des dispositions de l'article L 5211-17 et suivants du code général des collectivités territoriales, les conseils municipaux et les conseils communautaires adhérents au SYMPTTOM ont approuvé cette modification.

- Le conseil municipal de Valprivas par délibération n° DCM 2014/69 du 19 décembre 2014,
- Le Conseil municipal de Bas en Basset, par délibération n° 2015-1-2 du 13 février 2015,
- Le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Marches du Velay, par délibération n° 2015-02-6 du 24 février 2015,
- Le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Sucs, par délibération n° 2015-23 du 26 février 2015.

D'un commun accord entre les collectivités, il a été convenu que les nouveaux statuts prendraient effet au 1^{er} octobre 2015.

B Compétence TRI

Dans le cadre de la modification des statuts, le SYMPTTOM assurera la compétence TRI sur l'ensemble du territoire et par conséquence, la gestion de la déchetterie d'Yssingeaux.

Des travaux de mise en conformité et de réaménagement semblables à ceux réalisés sur les déchetteries de Monistrol sur Loire et de Bas en Basset seront réalisés sur la période de fin 2015, début 2016.

C Extension ISDND

La capacité résiduelle du casier D était d'environ 70 000 m³ au 1er janvier 2015 soit une durée de vie d'environ 3 ans (jusqu'à fin 2017) pour un tonnage enfoui de 20 000 tonnes à l'année.

Le dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) ainsi que le dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) relatif à l'extension du site sur une surface de 38 307 m² sont en cours de réalisation par le bureau d'étude ANTEA.

D Etude de projet Biogaz

La société APS Energie gère dans le cadre d'un contrat signé le 22 décembre 2006 pour une durée de 15 ans, une station de cogénération Biogaz implantée sur le site de l'ISDND. Cette station est alimentée par le biogaz résultant de la décomposition des déchets enfouis dans les alvéoles.

Dans le cadre des évolutions techniques et réglementaires relatives à l'utilisation du biogaz et pour des raisons économiques et environnementales, le biogaz pourrait être injecté comme bio-méthane dans le réseau de gaz naturel géré par la société de production et de distribution de gaz naturel GRDF. Le taux de valorisation du bio-méthane injecté dans les réseaux de gaz naturel, serait très supérieur au taux de valorisation actuellement atteint par l'exploitation de la station de cogénération. Cependant, l'injection du biogaz nécessite des installations spécifiques d'épuration afin de rendre celui-ci 100 % miscible avec le gaz naturel.

De plus, afin d'optimiser le fonctionnement de cette installation d'épuration du biogaz, il conviendrait d'étudier la réalisation d'une unité de méthanisation transformant les déchets organiques en biogaz. Ces déchets organiques pourraient être des effluents agricoles, des boues de station et des bio-déchets issus de gros producteurs (industriels, grandes surfaces, cantines scolaires,...).

Ce projet répondrait aux manques d'exutoires pour les boues de station d'épuration et les effluents agricoles sur le territoire ainsi qu'à l'évolution de la réglementation relative à l'obligation de tri et de valorisation des bio-déchets pour les gros producteurs. Il pourrait favoriser l'équilibre financier du budget de l'ISDND.

Afin d'avoir une vision plus précise sur la réalisation d'un tel projet, le comité syndical, par délibération n° 2015.03.18 en date du 5 mars 2015 a autorisé le lancement d'une étude de faisabilité. Cette étude devrait être financée par l'ADEME, le Conseil Général de la Haute-Loire, la Région Auvergne et Le Fonds Européen de Développement Régional.

E Plan d'actions tri

Un plan d'actions permettant d'améliorer les performances du tri sélectif sur l'ensemble du territoire du SYMPTTOM sera mis en place courant de l'année 2015. Il comprendra notamment un état des lieux des éco-points, l'organisation de réunions publiques, la diffusion de messages de sensibilisation. Ce travail sera réalisé en relation avec les élus de chaque commune.

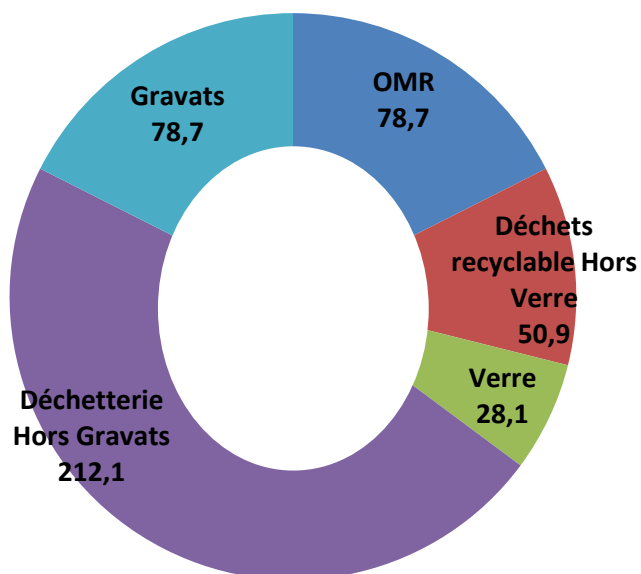
VI. Bilan

Les calculs des ratios de production des différents types de déchets et de coût par habitant sont calculés sur la base de la population totale.

Ratios par habitant 2014

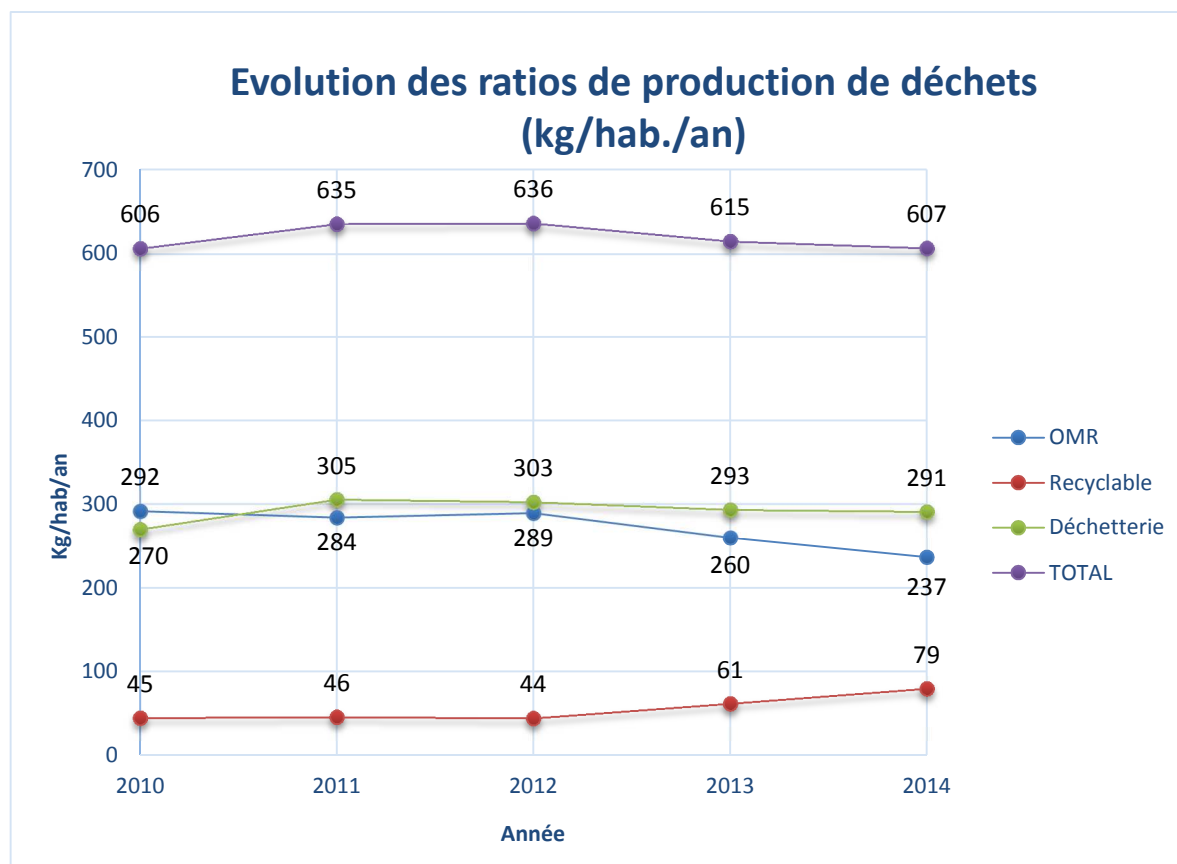
		TONNES	kg/hab./an	Territoires concernés
Collecte	Collecte des OMR	1205,7	247	Bas en Basset et Valprivas
	Collecte Multimateriaux	188,69	39	Bas en Basset et Valprivas
	Collecte du verre	165,96	34	Bas en Basset et Valprivas
	Déchetteries Hors Gravats	5 789	211	Bas en Basset, Valprivas et CCMV
	Gravats de déchetteries	2149	78	Bas en Basset, Valprivas et CCMV
Traitement	Multimatériaux	1221,42	44	Bas en Basset, Valprivas et CCMV
	PAPIER	168,5	6	Bas en Basset, Valprivas et CCMV
	TOTAL (déchets recyclables hors verre)	1389,92	51	Bas en Basset, Valprivas et CCMV
	VERRE	765,85	28	Bas en Basset, Valprivas et CCMV
	TOTAL déchets recyclables	2155,77	78	Bas en Basset, Valprivas et CCMV
	OMR à l'ISDND	1205,7	247	Bas en Basset et Valprivas
		5257,3	232	CCMV
		3334,6	227	CCDS
	TOTAL OMR	9797,6	232	Bas en Basset, Valprivas, CCMV et CCDS
	TOTAL des déchets produits (OMR, recyclables et déchetteries)	16 557	602	Bas en Basset, Valprivas, CCMV et CCDS

Ratios 2014 (kg/hab/an)



Evolution des tonnages et des ratios annuels

		2010	2011	2012	2013	2014
OMR	tonnes	8 287	7 501	7 729	7 030	6 463
	kg/hab.an	292	284	289	260	237
Déchets recyclables Hors Verre	tonnes	580	539	511	913	1 390
	kg/hab.an	20	20	19	34	51
Verre	tonnes	687	663	662	747	766
	kg/hab.an	24	25	25	28	28
Total déchets recyclables	tonnes	1 267	1 202	1 173	1 660	2 156
	kg/hab.an	45	46	44	61	79
Déchetterie Hors Gravats	tonnes	5 298	5 937	5 900	5 748	5 789
	kg/hab.an	203	225	221	213	212
Gravats	tonnes	1 751	2 129	2 182	2 183	2 149
	kg/hab.an	67	81	82	81	79
TOTAL	tonnes	16 603	16 768	16 984	16 622	16 557
	kg/hab.an	606	635	636	615	607



La production totale de déchets sur le territoire est en légère baisse.

La production d'ordures ménagères (Ordures Ménagères Résiduelles et déchets recyclables) a baissé de 4 % depuis 2011 (année de référence du Programme Local de Prévention). Même si, d'une manière générale, la production au niveau national d'ordures ménagères tend à baisser, cette diminution peut être imputée aux actions de prévention des déchets menées sur le territoire.

Nous pouvons également constater un rapport direct entre la baisse de production d'Ordures Ménagères Résiduelles et la hausse des déchets recyclables. Ces transferts de tonnages entre les deux catégories sont liés directement à la mise en place des bacs multimatériaux (bacs jaunes) sur le territoire et à toutes les actions de sensibilisation. Beaucoup plus de déchets sont recyclés au lieu d'être enfouis.

INDICATEURS	2011	2012	2013	2014	Var n/n-1	Observations
Population SYMPTTOM *	40 465	40 892	41 375	41 825	↗ +1,09%	
Population CC "Les Marches du Velay", Bas en Basset et Valprivas *	26 407	26 713	27 044	27 294	↗ +0,92%	
TOTAL Déchets enfouis	29 659 T	29 613 T	22 792 T	17 367 T	↘ -23,80%	
OMR des collectivités adhérentes	11 093 T	11 370 T	10 487 T	9 797 T	↘ -6,58%	
	274 kg/hab	278 kg/hab	253 kg/hab	234 kg/hab	↘ -7,58%	
Dépenses liées au traitement des déchets enfouis	1 925 364 €	2 192 594 €	2 194 565 €	2 066 760 €	↘ -5,82%	Totalité des dépenses du budget SYMPTTOM : Contrat MOULIN SA + TGAP + frais de structure. Augmentation du coût à la tonne : diminution du tonnage et certaines dépenses incompressibles.
	65 €/T	74 €/T	96 €/T	119 €/T	↗ +23,59%	
Coût net de traitement des OMR et encombrants du territoire	465 547 €	513 027 €	624 527 €	577 770 €	↘ -7,49%	Dépenses liées à l'enfouissement à l'ISDND : contrat MOULIN SA + la TGAP - recettes liées aux SICTOM clients et au DIB, les frais de structure ne sont pas comptabilisés.
	42 €/T	35 €/T	60 €/T	59 €/T	↘ -0,97%	
	18 €/hab.	19 €/hab.	23 €/hab.	21 €/hab.	↘ -8,33%	Un trop versé de TGAP sur l'année 2013 permet de diminuer de 100 000 € le coût de traitement sur 2014.
Tri et reprise des déchets issus de la collecte sélective	1 177 T	1 173 T	1 661 T	2 156 T	↗ +29,80%	Territoires concernés : CC "Les Marches du Velay", Bas en Basset et Valprivas Forte augmentation du tonnage liée à la mise en place des bacs jaunes en 2013 et par conséquence augmentation des recettes "reprises matériaux et des soutiens Eco-organismes)
	45 kg/hab	44 kg/hab	61 kg/hab	79 kg/hab	↗ +28,61%	
Coût de traitement des déchets recyclables	45 044 €	44 667 €	111 553 €	176 990 €	↗ +58,66%	
Recette "reprises des matériaux"	69 000 €	63 818 €	110 897 €	131 890 €	↗ +18,93%	
Soutiens financiers des éco organismes (hors déchetterie)	78 621 €	89 643 €	143 377 €	244 079 €	↗ +70,24%	
Déchetteries	8 065 T	8 083 T	7 812 T	7 938 T	↗ +1,61%	La gestion des déchetteries a profondément changé en cours d'année 2013 : nouveau marché d'évacuation des bennes allotté par déchetterie et par matériaux et gestion administrative des sites repris en régie directe publique. Le nouveau marché a permis de réaliser des économies significatives.
Déchets apportés en déchetterie (kg/hab.)	305 kg/hab	303 kg/hab	289 kg/hab	291 kg/hab	↗ +0,68%	
Gestion bas de quai	193 444 €	191 484 €	137 457 €	96 358 €	↘ -29,90%	
Ratio en €/T	24 €/T	24 €/T	18 €/T	12 €/T	↘ -31,01%	
Soutiens ECO-organismes (spécifique au déchetterie)			21 123 €	22 180 €		
Ratio en €/T			2,7 €/T	2,8 €/T	↗ +3,34%	
TOTAL Dépense Budget collecte				155 394 €		Les ratios sont calculés avec la collecte des OMR et la collecte sélective confondues.
Tonnage OMR collecté (Bas en Basset + Valprivas)				1 206 T		
Tonnage Déchets recyclables collectés (Bas en Basset + Valprivas)				189 T		
Ratio en €/T				111 €/T		
Ratio en €/hab.				32 €/T		

* population totale au 1er janvier 2014